No.

THE TRVSTEES OF THE PVBLIC LIBRARY
LVX
OMNIVM CIVIVM
OF THE CITY OF BOSTON
1852 · 1878

Ms. f Fr. 160 (21) ~ (210)

Brest

—

1781

rol. 2

Etat de l'Emploi des fonds envoyés par Monseigneur Le Marquis De Ségur tant pour le paiement de 4183 chemises de siamoise venuës du havre, que des réparations faites aux vieux Sarraux et vieilles chemises, ainsi qu'au paiement de la façon de 1440. Sarraux et grandes culottes, faits de la toile envoyée de Versailles, à raison de 1# 6s. pour chaque Sarrau et Culotte

Savoir

Recette

Dans le mois d'Octobre de cette année Ci —— 19206# 8s 3d

Dépense

Pour le payement des 4183. chemises de siamoise bleuë venant du havre à 4# l'une Ci ——	16732#-"-"	19210 — 8 — 3.
Pour Réparation et Lavage de vieux Sarraux et Culottes ——	606-8-3	
Pour façon des 1440. Sarraux et Culottes à 1#-6s. chaque, Ci ——	1872-"-"	

N.a

Les 6251.aun de toile envoyée de Versailles par l'avarie de 197.aun ½ se sont trouvés reduites à 6053.aun ½ qui ont produit 1440. Sarraux et Culottes; par l'œconomie mise dans la Coupe on à gagné — 19 Sarraux et Culottes.

Il faut pour chaque Sarrau et Culotte 4.aun ½.

Partant La Depense excède la Recette de —— 4#—"—"

Fonds à Faire

Pour L'excédent de Recette cidessus ——		4—"—"
Pour L'Embarquement des troupes Suisses de l'Armée Commandée par Mr. Le Cte. De Guichen, il a été acheté chez les Marchands de la ville de Brest		
2500 chemises de Siamoise bleuë à 4#. l'une	10000#-"-"	20875 —"—"
2900. id. de qualité inférieure à 3#-15s. ——	10875-"-"	
Total ——		20879#—"—"

5444
4

(21)

a mis par M de Champeroux
Le 22. xbre

20e pièce

Comme il ne reste en magasin que 2923 chemises il seroit indispensable de donner ordre au Havre de grace d'en faire au moins 3000. pour être rendues à Brest dans les 15 premiers jours de fevrier prochain

N'y ayant plus en magasin que 1600 tant sarraux que grandes culottes il seroit indispensable d'en faire faire 2000. de chaque Espèce pour être rendus à Brest à la même epoque que les Chemises.

On pourroit faire faire ces Sarraux et Culottes à Versailles d'après les modeles qui seroient envoyés

(22)

Le Roi Gagneroit, la moitié du prix de façon.

Ces augmentations demandées en chemises, sarraux et grandes culottes ne sont que pour faire l'équipement des détachements d'infanterie qui seront embarqués au printemps prochain sur les Vaisseaux et frégates du Roi.

Si l'on vouloit faire passer des troupes dans les differentes colonies, il n'y auroit pas un instant à perdre pour faire travailler aux fournitures nécessaires et à en ordonner les fonds. /.

La Marine a fourni pour

l'Embarquement de 1781.

7607. sarots et culottes a 8^{tt} — 60856.

12. chemises a 4^{tt} —— 48.

60904.^{tt}

on pourroit payer avec de la

toile de Versailles il faut de

celle qu'on avoit envoyé

4 aunes 1/2 pour sarot et culotte.

(23)

Bau. du mouvement des Troupes.

A Versailles Le 5. Janvier 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je donne ordre à M. de Sérilly de faire remettre au Régiment d'Orléans Infanterie la somme de Cent quatre vingt dix huit livres seize sous dont la masse Générale est en avance pour des dépenses rélatives au Campement et à l'Embarquement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

M. Le Cte. de Langeron

Bureau de l'habillement

A Versailles le 7. Janvier 1787.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que j'ai fait partir de Versailles pour Brest le 30. du mois dernier par la voie du S. Biétrix Commissaire général aux transports militaires, la quantité de 6251. aunes de toile destinée à la confection de 2,000. sarraux et grandes culottes. J'ai fait prendre cette toile au dépôt du travail des pauvres de Versailles, conformément à la proposition que vous en avez faite à M. le Mal. de Montbarey par votre lettre du 18. du mois dernier, et je donne avis de son départ au S. de Champeroux Commissaire principal des guerres à Brest que vous chargerez sans doute de faire travailler sur le champ à la confection desd. Sarraux et grandes culottes.

Je vous prie, Monsieur, de m'adresser l'état de ce qu'il en aura coûté, tant pour le prix des façons de chaque sarrau et grande culotte, que pour l'achat des 4,000. Chemises bleues que vous avez autorisé le S. de Champeroux à approvisionner, afin que j'en ordonne le remboursement sur le trésorier général de la —

M. Le Cte. de Langeron Mal. de Camp.

guerre. Vous voudrez bien aussi vous faire rendre compte, de la quantité juste de toile qui sera entrée dans chacun des redingotes et grandes culottes et m'en informer, pour que je puisse connoître si ces effets reviendront au même prix que ceux que vous avez fait faire précédemment à Brest.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Truguet

4

Bau. du mouvement

des Troupes

A Versailles le 7 Janvier 1781.

Le Roy étant satisfait, Monsieur, de la manière dont vous avés rempli jusqu'àpresent les détails qui vous ont été confiés rélativement à l'embarquement des troupes qui a eu lieu à Brest, tant pour la garnison des Vaisseaux que pour d'autres destinations; L'Intention de Sa Majesté est que vous continuiés à être chargé de ces mêmes détails; je vous prie en conséquence de vouloir bien m'informer avec votre attention ordinaire de tout cequi aura raport à cet objet. Je ne laisserai point échaper la première occasion qui se presentera de mettre sous les yeux de Sa Majesté les preuves multipliées de zéle et d'éxactitude que vous avés données dans une partie qui intéresse aussi essentiellement le bien de son Service.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

le peu d'affaires que nous avons eu a traitter ensemble jusqu'a present me fait naître le desir de les voire multiplier, par la netteté l'exactitude et la precision que j'y ai observé

M. Le Cte de Langeron Mal de camp.

Bureau du mouvement des Troupes,

Versailles le 11. Janvier 1781.

Vous savez, Monsieur, la rentrée dela flotte à Brest, et vous sentez la nécessité qu'il y a de me faire passer le plutot qu'il vous sera possible l'Etat très détaillé dela Situation des différens Détachemens qui ont servi àla garnison des Vaisseaux; avec une notte sur chacun de ceux qui seront dans le cas de faire la campagne prochaine ou d'être renvoyés à leur corps respectifs. Personne ne connoit mieux ces détails que vous, Monsieur, et le Roy s'en raporte entièrement à votre Sagesse sur un objet aussi interessant pour son Service. Vous avez été informé qu'il devoit être gardé pour la campagne prochaine 4000. hommes sur la totalité de ces détachements, non compris les 2700. qui sont déja à votre disposition; il seroit bien à desirer que vos affaires vous permissent d'être vous même sur les lieux, pour surveiller avec votre attention ordinaire une opération aussi essentielle que compliquée.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

À Versailles le 12. Janvier 1781.

Comme il est nécessaire, Monsieur, de remplacer la Compagnie de Canoniers de Le Noble l'une de celles du Détachement du Régiment de Besançon qui s'étoit embarqué le mois dernier à Brest sur l'escadre de M. Le Cte. de Guichen, j'ay l'honneur de vous prévenir que je marque à M. Le Vte. de Voisins Colonel du Régiment de destiner à ce remplacement la Compagnie de Beaudesson actuellement à St. Servan; je le charge de faire toutes les dispositions nécessaires pour qu'elle soit prête à se rendre à Brest au premier ordre qu'elle recevra de M. Le Cte. de Goyon à qui je marqué de se concerter avec vous sur l'époque à laquelle elle devra être arrivée dans ce Port. j'autorise M. de Sérilly à lui faire payer alors trois mois d'avance sur ses appointemens et soldes ordinaires, et M. Le Mis. de Castries lui fera également toucher le supplément à la charge du Département de la Marine.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très Obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron.

Bureau du Mouvement
des Troupes.

A Versailles le 16. Janvier 1781.

J'ay l'honneur de vous adresser, Monsieur une lettre que je reçois de M. le Mis d'aubeterre avec differentes demandes qui sont faites par les officiers commandant les Détachemens d'Infanterie rentrés a Brest, sur les Vaisseaux de l'Escadre de M. le Cte d'Estaing, je vous prie de vouloir bien examiner ces demandes, et de me marquer votre avis en me renvoyant toutes les pieces cy jointes, vous etes plus en état que personne de juger, de l'attention qu'elles exigent, par la connoissance particuliere que vous avez de la composition des Détachemens dont il s'agit, et des circonstances, dans lesquelles se trouvent les officiers qui y sont attachés. je pense au surplus que l'on pourra donner des congés aux officiers qui en

M. le Cte de Langeron Mal de Camp.

auront indispensablement besoin, en observant d'en laisser un nom[bre] sufisant a chacun des détachemen[ts] qui seront dans le cas d'être renvoy[és] a leurs corps; afin de les contenir [en] bonne discipline pendant leur marche.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

[signature]

3.au du mouvement
des Troupes

A Versailles le 22. Janv. 1781.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, deux lettres écrittes à M. Le Mis. d'aubeterre par les officiers Commandans les détachements des Régiments de Lyonnois et de Languedoc qui sont débarqués à Brest, je vous prie d'examiner leurs demandes et de me marquer ceque vous vous en pensés.

Je joins aussi une lettre qui m'a été écrite par M. Le Mis. de Jaudoas au Sujet des officiers du détachement du Régiment de Picardie destiné à la garnison des Vaisseaux qui sont dans le cas d'être relevés ayant passés à de nouveaux grades; Les Propositions que fait ce Mestre de Camp me paroissent très raisonnables, si vous en jugés de même, je vous prie de donner vos ordres en conséquence et de m'en faire part.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Segur

M. Le Cte. de Langeron

À Versailles le 26. Janvier 1781./.

J'ay l'honneur de vous informer, Monsieur, que je donne des ordres pour faire rendre de l'isle d'aix à Brest un Sergent et dix Ouvriers de la Compagnie de Neyremand destinés à aller se réunir au détachement de cette Compagnie qui sert déjà au corps d'armée commandé par M. Le Cte. de Rochambeau.

Je fais passer aussi dans cette ville, pour delà aller joindre à l'équipage d'artillerie de ladite armée, quatre conducteurs de charrois qui sont les Srs. Baronhayot le Cadet, Beaudot, Rumigny et Guiltot, et en outre vingt charretiers; les uns et les autres y attendront le moment de leur embarquement, et seront jusques là ainsi que le détachement d'ouvriers sous le commandement de M. Le Chr. de Capriol Chef de Brigade au Corps Royal de l'artillerie que je charge de leur police et discipline; je vous prie de vouloir bien de votre côté donner en conséquence de cette disposition les ordres que vous jugerés convenables, et faire pourvoir surtout au logement du Sergent et des dix Ouvriers dont il s'agit; ils seront traités pendant leur séjour à Brest comme les deux Compagnies de Canoniers qui y sont aussi dans l'attente de leur départ pour la même destination; quant aux quatre conducteurs et aux charretiers, ils y iront au moyen du traitement qui leur a été réglé; j'écris aussi à ce sujet à M. Le Mis. d'aubeterre.

J'ay l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur./.

Ségur

M. Le Mis. de Langeron Commandant

6.

à Brest

Versailles le 24. Janvier 1781.

J'ay l'honneur de vous adresser, Monsieur, cy joint un mémoire de M. Le Duc de La Rochefoucauld, par lequel il demande un congé pour M. Damonville, premier Lieutenant servant au détachement qu'a fourni le Régiment de La Sarre pour la Garnison des Vaisseaux. Je vous prie de vouloir bien me mander, en me le renvoyant, ce que vous pensez sur cette demande.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait atachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron, Maréchal de Camp.

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 27. Janvier 1781.

Les S.rs de Manneville et de la Chanaigne, Officiers du Régiment d'Infanterie de Languedoc ayant passé, Monsieur, à de nouveaux Grades depuis leur embarquement sur le Vaisseau le Magnanime qui est actuellement en rade à Brest, l'Intention du Roi est que ces deux officiers soient relevés, par ceux dont c'est le tour à marcher, à leur place au détachement qui reste embarqué sur ce Vaisseau. Je mande en conséquence à M. le M.is Dommipan, de faire partir sur le champ ces deux Officiers de remplacement, pour se rendre à Brest, à l'effet d'y relever les S.rs de Manneville et de la Chanaigne qui ne quitteront leur Détachement qu'après y avoir été remplacés, je vous prie de donner des ordres en conséquence.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron.

(43)

Copie de la Lettre de M. Le M.is de Segur à M. Le C.te de Langeron -

du 29. Janvier 1781.

J'ai rendu compte au Roi, M, du mémoire général ~~général~~ que vous m'avez adressé le 17. de ce mois et je vais vous faire connoître les Intentions de Sa Majesté sur la plupart des articles qu'il contient.

1.° Sa Majesté a donné ses ordres pour renvoyer à leurs Corps les differens Détachemens dont il est question dans le premier article de ce mémoire ainsi que vous en avez été prévenu par ma Lettre du 17. de ce mois.

2.° Vous savez que toutes les dispositions sont faites pour fournir les 2400. hommes demandés par le département de la Marine pour la garnison des Vaisseaux du premier armement qui doit se faire à Brest.

3. Dans le cas où vous serez obligé de fondre plusieurs Détachemens du même Régt., pour en former un, l'Intention de Sa Majesté est que les plus anciens officiers le commandent et s'il y avoit impossibilité par maladie, ou autrement, ce seroient les plus en état d'y marcher.

4.° Les congés absolus d'ancienneté doivent être délivrés à l'expiration, aux soldats, des Détachemens qui sont à vos ordres, conformément à l'ordce excepté cependant ceux

qu'ils seront embarqués.

5.° Sa Majesté accordera des congés aux officiers d[es]
Détachements, qui sont dans le cas de rejoindre leurs [..]
Corps, si cela demande que vous en ferez, bien en[tendu]
qu'il en restera un nombre suffisant pour la condui[te]
de ces Détachements.

6°. Il paroit juste de procurer un dédommagement
aux officiers qui vont relever ceux qui, par les mutation[s]
des Corps ont changés de Grades, ainsi qu'à ceu[x]
qui sont relevés et Sa Majesté est dans l'Intention –
d'accorder 300.# aux Capitaines et 200.# aux Lieutenant[s]
sous lieutenans; vous voudrez bien en conséquence m'[adresser]
un état signé de vous, de ceux qui se trouveront dans [le]
cas d'obtenir ce dédommagement.

7.° Sa Majesté confirme sa décision concernant [le]
supplement de traitement accordé aux troupes de la garn[ison]
de Brest et aux Détachemens cantonnés dans les envir[ons]
en considération de la Cherté excessive de toutes les
choses de première nécessité.

8.° Comme je vous ai écris le 18. de ce mois su[r]
la nécessité de faire un réglement pour le service de l'In[fanterie]
à bord des Vaisseaux je n'entrerai point ici en détail
sur cet objet.

9. L'Intention de Sa Majesté est que la réparti[tion]

qui a été suivie jusqu'à présent, pour le nombre d'officiers à embarquer sur chaque Vaisseau ou frégate relativement à leur force, continue d'avoir lieu et je vous prie d'y tenir exactement la main.

10.° Comme au moyen des ordres qui ont été donnés précédemment il y aura en magazin, à Brest, 5272. Sarauts, 5272. grandes Culottes et 9302. chemises bleues. Dans le cas où cet aprovisionnement seroit insuffisant pour les Détachemens d'Infrie qui seront embarqués pendant la campagne prochaine Sa Majesté aprouve qu'il y soit supplée par le Département de la Marine à la charge par ce lui de la guerre d'en faire le remboursement.

11.° A L'Egard du titre et du traitement que vous demandez pour l'Inspection qui vous est confiée, Sa Majesté a jugé apropos de suspendre sa décision sur cet objet. Je répondrai séparément aux autres articles de votre mémoire.

J'ai L'honneur d'être avec un parfait attachement,
M, &c.

Bureau du mouvement des Troupes.

à Versailles le 31. Janvier 1781.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, une lettre de M. De Senaut Commissaire des Guerres à Vannes, à laquelle est joint un Certifficat qui constate qu'un des Soldats de bonne volonté qui sont à Josselin a un ulcere qui le met dans le cas de ne pouvoir s'embarquer; il paroit par la lettre de ce Commissaire que plusieurs sont pareillement attaqués de maladies incurables. Je vous prie Monsieur de faire faire avant ~~l'embarquement~~ le départ, une visite éxacte, tant des Soldats qui composent les détachements qui sont en Bretagne et qui doivent s'embarquer à Brest, que de ceux qui sont déja en Mer et qui doivent s'y rendre pour se joindre au Convoy. Vous voudrez bien faire mettre aux hopitaux tous ceux dont la santé l'éxigera. Vous distinguerez ceux attaqués de maladies incurables et en formerez un Etat particulier que

M. Le Cte. de Langeron.

(35)

vous m'adresserez par noms de Baptême, famille, lieux de naissance, genres de maladies, Régiments &c.a Vous y ferez mention de ceux dont les maladies étoient communes de leurs Corps. Vous m'adresserez pareillement un Etat de ceux que vous aurez fait entrer aux hôpitaux, à mesure qu'ils se rétabliront vous les ferez rejoindre les détachements dont ils faisoient partie et m'instruirai de leur départ. Je vous serai obligé aussi de faire former un Etat du nombre d'hommes qui manqueront à chaque détachement à l'instant de l'Embarquement par mort, désertion, restés aux hôpitaux en route &c.a

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

Monseigneur

Jay lhonneur de vous adresser cy joint un certificat constatant limpossibilite ou est le nommé Jean baptiste beisser dit lafleur soldat dun des cinq detachements dinfanterie en garnison a Josselin de continuer ses services a la suite dune blessure qui a ete dix huit mois a guerir et sest rouverte dans la route apres deux ans de guerison les chirurgiens soupconnent une humeur schrophuleuse et disent quon ne peut lexposer sur mer sans le faire perir

lofficier qui vient de me faire passer ce certificat a oublié de faire specifier le nom de son regiment que je crois etre bretagne ou dauphin la crainte que lordre de lembarquement revienne moblige a vous adresser ce certificat tel quil est et a vous demander a etre authorisé a reformer quelques soldats de ces detachements sur la santé desquels il y a des doutes et pour lesquels je vous demande des cartouches

Je suis avec un profond respect

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Lenard

Vannes le 25 janvier 1781

je sousig et sertifi auoir visite le nomme jean baptis
beislin dit la fleur solda volonter destinné pour la merique
en cartie a jesselin yant une ulcer a la portis moienne
de la jaimbe jeuche de la largeur dune piele de trois
penetrant jus qua los dont il pares etr affecter cote,
plais a commanle a paretre il ya trois année il
est inpocible que lon puisse fairre servir ce volonter
dans les por de mer ni sur lais vesseaux an foix de quois
nous luis donnon le preLant pour luis servir et valloire
inci que de raisson a jesselin ce 11 janvier 1781

Granier ch

Vu par nous commissaire des guerres chargé de la police desdits
detachements en garnison dans la ditte ville

[signature]

A Versailles le 1. février 1781.

Le Roy a bien voulu, Monsieur, accorder des congés de trois mois et demi à commencer de ce jour, avec appointements, aux Srs Nagle, Capitaine Commandant dans le Régiment de Walsh, pour rétablir sa santé et faire des Recrues, et D'Aubarede, premier Lieutenant dans celuy de La Sarre, pour vaquer à ses affaires et faire des Recrues.

J'ay l'honneur d'estre avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron, Mal de Camp &c.

Monsieur le comte

M. le M.is de Segur ne vous ayant pas informé que m. le ch.er Bouan lieut.t au corps du Genie devoit etre de l'embarquement destiné pour Rhode-Island, j'espere que vous voudrez bien me permetre d'y supléer en vous adressant copie de la lettre que le ministre a ecrite a son sujet a m. le M.is de castries; j'y joins même une note de m. hector.

Je suis avec autant d'attachement que de respect

Monsieur

votre très humble et très obeissant serviteur

Le Sauvageau

a versailles le 6. fev.r 1781.

Excusez moi, je vous supplie, je m'apercois que ma lettre n'est que d'une 1/2. feuille - je n'ai pas le tems de la recommencer vendredy prochain j'aurai

M. le comte de Langeron

131

l'honneur de vous ecrire un mot sur l'article de Norfo

a cet egard. [illegible]

Bureau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 12. février 1781.

J'ay l'honneur de vous adresser, Monsieur, une lettre de M. de Chamissot Lieutenant Colonel commandant le Régiment d'Infanterie de Forez qui demande d'être autorisé à faire relever trois officiers du Détachement de ce Régiment embarqué sur le Vaisseau l'Invincible, qui ont passé à de nouveaux Grades depuis leur embarquement; si vous jugez qu'il soit encore possible de faire arriver les officiers de remplacement avant le départ de ce Vaisseau, de la rade de Brest, je donnerai des ordres à cet effet aussitôt que j'aurai reçu votre réponse que je vous prie de m'adresser sur le champ, vous savez sans doute que le Régiment de Forez est actuellement à l'Isle d'Oleron.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

Bureau du Mouvement
des Troupes.

A Versailles Le 12. fevrier 1781.

Le bien du service exige, Monsieur, que les cent hommes que le Régiment d'Inf.rie de Walsh envoye à son second Bataillon en Amérique et qui doivent s'embarquer à Brest se trouvent placés sur les mêmes Bâtimens qui porteront le Détachement de Dillon qui est actuellement au Port Louis et qui doit également être embarqué à Brest, je vous prie de vouloir bien faire vos dispositions en conséquence lors de l'Embarquement de ces Détachemens, cette précaution paroit d'autant plus convenable, que les officiers et Bas officiers de celui de Dillon seront à portée de veiller sur la conduite des Recrues de Walsh, pendant la traversée; et que par ce moyen l'on pourra éviter de faire embarquer l'officier et quelques Bas officiers conducteurs de ce dernier Détachement. J'écris aussi à M. Le M.is de Castries afin qu'il donne ses ordres pour l'exécution de cet arrangement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron.

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 17. février 1781.

D'après votre avis, Monsieur, je mande à M. le Cte de Menou Mal de camp commandant du Régiment de Forez de faire relever les Srs. Ch.er de Campenne Capitaine, Montmejan et Dubucq lieutenans qui sont passés à de nouveaux grades depuis leur embarquement sur le vaisseau l'Invincible, qui est en rade à Brest, je vous prie de donner en conséquence les ordres nécessaires pour que leur remplacement ait lieu sans difficulté lors de l'arrivée des officiers qui y sont destinés.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 19. février 1781.

Je suis prévenu, Monsieur, par M. le M.is de Castries, que la Marine aura incessamment besoin de 2400. hommes destinés à la garnison des vaisseaux du premier armement, qui va se faire à Brest, je vous prie en conséquence de donner les ordres nécessaires pour que ces Détachements soient remis à la disposition du Commandant de la Marine en ce Port, à mesure qu'il les demandera, vous voudrés bien m'informer de l'époque du départ des 800. hommes des Régiments de Dumaine et de Brance, qui sont à Vannes, et que vous allés sans doute faire rendre dans les environs de Brest.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Segur

P. S. M. le M.is de Castries demande que les hommes de bonne volonté qui sont à Nantes se mettent au plutôt en marche pour se rendre aux environs de Brest, ainsi que le detachement du reg.t de Dillon et les hommes de celui de Walsch; il est instant de donner des ordres à ce sujet.

M. le C.te de Langeron.

Monsieur le Comte

J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens d'être informé par M. Bétrix de l'arrivée à Brest dès le 22. janvier dernier, des toiles destinées pour Sarraux et grandes culottes, et du dépot qui en a été fait dans le Magasin des effets destinés pour l'armée de M. le Cte. de Rochambeau, ainsi que l'avois presumé. J'avois écrit le 16. de ce mois à M. Hullin et Champeroux pour lui faire part de mes conjectures à cet envoi, et pour l'engager à faire faire des recherches dans ce Magasin; et je lui écris aujourd'hui pour l'informer de la certitude que je viens d'avoir de l'arrivée de ces toiles à Brest et leur dépôt dans le Magasin de l'armée de M. le Cte. de Rochambeau, afin qu'il les en fasse retirer et qu'il puisse

le Cte. de Langeron.

faire travailler sur le champ à la confection des
Pâteaux et grandes culottes.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux
attachement

Monsieur.

A Versailles le 19. février 1781.

Votre très humble
très obéissant serviteur

Seiron

[Bure]au du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 21. février 1781.

M. le Cte de Jamilton m'informe, Monsieur, que le Sr. Labat Lieutenant de Grenadiers qui a marché avec les 70. hommes de bonne volonté du Régiment du Mal. de Turenne, ne se trouvant pas en état de s'embarquer, à cause de son âge, et de ses infirmités, ce Corps a fait partir un autre officier pour le relever, le Roy ayant aprouvé cette disposition, je vous prie de donner vos ordres pour que le Sr. Labat, ait la liberté de rejoindre son Corps après qu'il aura été remplacé au détachement qu'il commande en Bretagne.

Je joins icy, Monsieur, une lettre de M. le Chr. de Coné, qui expose que le Sr. de Maupal est hors d'état de faire une seconde campagne avec le détachement du Régiment de Vivarais qu'il commande, Sa Majesté vous laisse le maître d'adopter la proposition qui est faite par ce Mr. de Camy de faire relever le Sr. de Maupal par le Sr. de Montet, Capitaine en second, s'il, comme j'ai lieu de le croire, vous n'y trouvez pas d'inconvenient.

J'ay l'honneur d'etre avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Segur

M. le Cte. de Langeron.

Copie de la Lettre écrite par M. Le Mis. de Segur à M. Le Mis. de Castries.

Vlles Le 22. fevrier 1781.

J'ai l'honneur de vous informer, M. que le Chr. de Bouan Lieutenant en 1er. au corps Royal du Genie s'etoit embarqué avec le corps de troupes aux ordres de M. le Cte. de Rochambeau, mais cet officier general ayant été informé au depart de la flotte, que cet officier etoit grievement malade, il le fit mettre à terre. depuis ce tems il est resté à Brest; et comme il n'a pas cessé d'etre destiné pour ce corps d'armée, je vous prie de vouloir bien le comprendre dans l'embarquement qui doit se faire pour Rode-island.

J'ai l'hr. d'etre &c.

Bureau du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 24. Février 1781.

Le Roy a approuvé, Monsieur, la proposition que vous avez faite de renvoyer à leurs Corps les 5. hommes du Régiment d'Infanterie de Hainault qui sont restés de la Grenade et que vous avez fait mettre en subsistance dans le Détachement de ce Régiment qui est actuellement à St. Renan près Brest; je vous prie en conséquence de lui donner vos ordres pour faire rejoindre ces cinq hommes au moyen de trois sous par lieue qui leur seront accordés par aquits revenant des Colonies.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

P. S. Le nommé Cavalier, Sergent instructeur du Régiment de la Marine qui a conduit son Détachement de bonne volonté à Lorient n'étant pas dans le cas de s'embarquer, je vous prie de donner vos ordres pour qu'il soit relevé par le nommé Lafilippe qui est parti du Corps à cet effet d'après l'autorisation que M. le Mis de Jamilhac en a donné au Commandant de ce Régiment.

M. le Mis de Langeron.

On a omis de joindre cet état à la lettre d'hier qui l'annonce. J.

ce 24.

État des détachements d'Infanterie destinés à completter les Troupes de Terre qui sont aux Colonies et qui doivent s'embarquer à Brest.

Régiments dont ils sont tirés	Nombre d'hommes	Époque de leur arrivée	Colonies pour lesquelles ils sont destinés.
rléans	30.	1er	St. Domingue
Bassigny	30.	1er	
Lasarre	30.	1er	
Marine	30.	10. 8e	
Rouergue	70.	9. 8e	
quitaine	80.	10. 8e	
u Mayne	70.	11. 3e	
oyal Corse	70.	13. 3e	
R.al Roussillon	70.	12. 3e	
rmandie	70.	13. 3e	
Boulonnois	70.	15. 3e	
Barrois	70.	14. 3e	
R.al Turenne	70.	12. 3e	
varre	80.	19. 3e	
rosin	80.	17. 3e +	+ Ces quatre détachements marcheront ensemble.
vaue	80.	17. 3e +	
Bourgogne	70.	17. 3e +	
Saintonge	70.	12. 3e	
in	80.	17. 3e +	
yal	80.	18. 3e	
	1300		
wick	70.		La Martinique
Total	1370. hommes.		

A Versailles le 26. février 1781.

J'ay l'honneur de vous informer, Monsieur, qu'independamment des 621. hommes de recrüe qui doivent s'embarquer a Brest pour aller joindre le corps de troupes aux ordres de M. le Cte de Rochambeau, les deux compagnies de canoniers du 2e Bataillon du regiment d'auxonne du corps Rat de l'artillerie qui sont restées jusqu'a present dans ce port, partiront aussi pour la même destination, ainsi que leur chef de Brigade, et les Srs de la Loge et de Vermandoviller Lieutenans en 2e designés pour aller remplacer deux officiers de leur grade dans les compagnies dud. Bataillon qui ont suivi le d. corps; J'en ai prevenu M. le Mis de Castries afin qu'il donne ses ordres en consequence.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

Extrait de la lettre écrite
à M. le M.is de Castries par
M. le C.te d'Hector

Brest le 2. Mars 1781.

M. le Ch.er d'Ouan sera embarqué sur l'un des
batiments qui iront à Rhode Island comme vous le prescrivez.

(50)

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 3. Mars 1781.

J'ay l'honneur de vous adresser, Monsieur,
une lettre de M. le Mis. d'Aubeterre sur
la demande que fait le Sr. Darpalent
Capitaine au Régiment de Médoc d'être
relevé dans le Détachement de ce Régiment
qui est a votre division, je vous prie de vouloir
bien me marquer ce que vous en pensez
afin que je puisse adresser les ordres du
Roy en conséquence.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait
attachement Monsieur, votre très humble
et très obéissant serviteur.

M. le Cte. de Langeron.

Bureau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 3 Mars 1781.

Puisque vous ne trouvés point d'inconvénient, monsieur, a adopter la proposition que fait M. le Ch.er de Cossé de faire relever le S.r de Maupas Capitaine Commandant le Détachement du Régiment Vivarais destiné a la Garnison des vaisseaux, par le S.r de Moncel, Capitaine en second qui est employé dans ce Détachement, vous jugés bien que le Roy ne peut qu'aprouver cet arrangement qui paroit d'ailleurs indispensable, attendu que la mauvaise santé du S.r de Maupas le met hors d'état de faire une seconde Campagne de mer, je vous prie donc de donner vos ordres en conséquence.

J'ay l'honneur d'estre avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron.

Bureau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 5. Mars 1781.

Je n'ai pas encore reçu, Monsieur, l'état de la dépense, dont la masse générale du Régiment de La Sarre a fait l'avance, pour les Chapeaux, grandes Culottes, chemises bleües & la Paire de souliers, qui ont été fournis aux hommes de bonne volonté qui en ont été tirés pour Compléter les Troupes qui sont en amérique, je vous prie de le demander et de me l'adresser afin que j'ordonne le Remboursement de Cette dépense.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron.

Versailles le 5. Mars 1781./.

J'ai l'honneur de vous prévenir Monsieur, que l'intention du Roy étant qu'il soit envoyé un fonds de 1,500,000.# en especes, à l'armée commandée par M. le Cte. de Rochambeau, j'ay donné des ordres pour que cette somme soit incessamment rassemblée à Brest; Je vous prie de vouloir bien veiller à ce qu'elle y soit embarquée sur un, ou deux des Batiments de Guerre qui doivent servir d'Escorte au convoy préparé depuis du tems dans ce Port, pour porter des effets et provisions de toutes natures à l'armée du Roy en amérique. il sera necessaire que vous vous concertiés avec le commandant et l'Intendant de la Marine à Brest, auxquels M. le Mis. de Castries vient d'adresser des ordres à ce sujet, ainsi que pour l'embarquemt. des officiers des troupes et Recruës des deux Compagnies de Canoniers du Regiment d'auxonne, de quatre conducteurs, et vingt charetiers d'artillerie,

M. le Cte. de Langeron./.

et des officiers de santé, ou Employés, qui lors du départ de la premiere Division du corps d'armée aux ordres de M. le Cte de Rochambeau ont été laissés en France, et qui doivent passer en supplément à cette premiere Division. Le S. Dujardy de gran[d] commissaire des guerres, vous en remettra au besoin des Etats détaillés.

Je vous préviens encore que M. le Mis de Castri[es] a donné des ordres, pour que conformement aux intentions de Monsieur, le S. Cromo Dubourg capitaine au Régiment de Dragons de ce Prince puisse passer en amérique. Lorsqu'il se presentera pour s'embarquer, vous voudrés bien lui procu[rer] à cet égard, toutes les facilités qui dependront [de] vous.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

Bau. du Mouvement des Troupes.

Versailles Le 5. Mars 1781.

J'ai L'honneur de vous adresser, Monsieur un mémoire par Lequel M. Le Cte de Dillon demande Le Remboursement de 150. Sarrots, Grandes Culottes et 300. Chemises bleues qui ont été fournis à 150. hommes dont Le détachement de son Régiment qui passe en amerique a été augmenté. je vous prie de verifier si Cette fourniture a eu Lieu afin que je donne des ordres pour en faire effectuer le Remboursement.

J'ai L'honneur d'etre avec un très Parfait attachement, Monsieur Votre très humble et très Obeissant Serviteur.

Segur

M. Le Cte de Langeron.

Versailles le 5. mars 1781.

Le Roy a bien voulu, Monsieur, accorder des Congés avec appointemens à commencer de ce jour, pour rétablir leur santé et faire des Recruës, aux S.rs Ch.er de Calonne d'avernes, sous lieutenant dans le Régiment de La Sarre, Ch.er de Caupenne, Capitaine Commandant, Darblade et Dubosc, lieutenants dans celuy de forez; pour les trois Premiers Jusqu'au premier Juin, et au dernier Jusqu'au quinze may, prochains.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. Le C.te De Langeron, M.al de Camp.

Bureau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 12. mars 1781.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, 125. Exemplaires de l'Instruction que le Roi a fait expédier concernant les officiers de sa Marine et ceux des Détachements de ses Troupes de terre embarqués sur les Vaisseaux de sa Majesté. Vous voudrés bien en distribuer aux officiers de terre qui doivent commander des Détachements à bord des Vaisseaux et m'en accuser la réception.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

J'ai l'honneur de prévenir Monsieur le Cte.
de Langeron qu'il me parait indispensable que je
dépêche un Archer de la marine pour Quimper,
non pas seulement pour porter les lettres par
lesquelles je compte me procurer de l'argent, mais
surtout pour escorter l'argent; d'autant que mon intention
est de le faire venir jour et nuit. Si monsieur le
Cte. de Langeron veut profiter de cet archer
au lieu d'envoyer un exprès, je l'enverrai prendre
ses ordres. a Brest le 13. mars 81.

[illegible]

…[illegible]re du mouvement des Troupes

A Versailles le 12 Mars 1781.

Vous verrés, Monsieur, par la lettre cy jointe du Sr. Thibault Commandant le Détachement du Régiment de Berry destiné à completter les troupes des Colonies, que le Congé d'un des Soldats de ce Détachement est expiré du 3. de ce mois; je mande à cet officier de rengager cet homme, qui en se présentant a dû avoir l'intention de contracter un nouvel engagement, sachant que son congé expiroit; comme il seroit possible qu'il se presentat des cas semblables d'icy à l'embarquement de ces détachements, je vous prie de donner des ordres en conséquence. Les Congés qui expireroient, une fois les hommes à bord, ne sont plus dans le cas d'être délivrés, et ce sera aux Corps dans lesquels ils seront incorporés à leur faire contracter de nouveaux engagements.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

Le Cte. de Langeron

Bureau du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 12. Mars 1781.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7. de ce mois, par laquelle je vois que la totalité des Garnisons des vaisseaux a dû être à bord le 9, et que tout est disposé pour l'embarquement des Détachemens d'hommes de bonne volonté à mesure qu'ils arriveront à Brest. Les 590. hommes qui ont été tirés des dépôts des Régiments Champagne, Lorraine, Royal Comtois et Enghien pour recruter les Corps ont été embarqués à l'Isle de Ré avec d'autres recrues, et ils doivent rejoindre l'Escadre à Brest, suivant ce qui m'a été mandé par M. le Mis de Castries, mais il n'est point question du dépôt de Bourbonnois, qui n'a rien fourni pour cet embarquement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte d'Hector.

Versailles le 14 mars 1781.

Je vois, Monsieur, que vous vous êtes concerté avec M. D'Hector pour l'embarquement des 12 cent mil livres destinées pour l'armée commandée par M. De Rochambeau, au lieu de 15 mil, dont vous faites seulement mention dans votre lettre du 9; et je ne doute point de votre attention à en faire executer l'embarquement, conformement à ce qui a été reglé à cet égard.

J'ay donné ordre au Tresorier Général de la Guerre d'accélérer, autant qu'il serait possible, l'envoi à Brest des poudres qui doivent lui avoir été remises, à cet effet, par le Département de la finance, et il m'a été assuré qu'ils y seraient rendus, au plus tard du 18 au 20; ainsi j'ay lieu de croire que vous n'éprouverez aucun retard pour leur embarquement.

Je vous engage, Monsieur, à faire auprès de M. Le Mis. De Castries toutes les demarches que vous croirez convenables pour que les effets qui restent à embarquer, pour l'armée de M. De Rochambeau puissent partir avec ce Convoi. Je suis assuré qu'il vous fera donner

M. De Cte. D. Langeron à Brest.

à cet égard, tous les moyens dont les circonsta
lui permettront de disposer.

Je ne puis qu'applaudir au zele et à
l'activité avec lesquels vous vous occupez de
tous les détails de cet embarquement, et je suis
bien convaincu de la sagesse de vos dispositions
pour qu'il soit fait avec tout l'ordre dont il est
susceptible, et qu'il ne donne lieu à aucun incon
J'attendrai les états détaillés que vous m'annon
vous voudrez bien me les adresser aussitôt qu'il v
sera possible.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachem
Monsieur, votre très humble et très obéissant serv

Sartine

y de Villefranche ver a Sarlat
Perigord: sur ma permission
m je rend Congete a m. de Segur
jourd'huy 23. mars 1781
luy en a Couté 40. Louis

Reçu le 16. mars

Monsieur

s reçu ce matin un ordre du ministre pour faire relever un de
bat officier Comendant le detachement du regit qui doit s'embarquer
aller Completer le regit qui sont en amerique, il me mande quil vous a
nvoyé l'ordre, pour faire relever un sabat [illegible] de Villefranche part
t nuit par la turgotine pour se rendre a Brest et y prendre ses
ns, je ne sçavois trop vous faire d'eloge de cet officier il est susceptible [illegible]
ngé de tout ce que vous voudrez, et je vous assure quil meritera vos bontés a tous
vous veuillés bien y acorder monsieur et le recomender au Comendant du vaiss
seau sur le quel il sera embarqué, il n'a pas toute celle dune [illegible]
oublié pendant que j'etois asses heureux de me trouver sous votre [illegible] que vous
le retarder a cet officier qui a juste titre le merite d'avantage
toute ma reconnoissance de meme que du respect avec le quel j'ai

Monsieur

Lille le 5 mars 1781

Votre tres humble
et tres obeissant
serviteur
Cassabé

2. Seeeraains
1. valendeck
1. Cuisinais
1. eiide
1. gav. deuf
1. Sem
2. Leeq
1. pualbr

Copie de la Lettre ecritte par M.r de Ségur a M. le Comte de Juvillier en datte du 21. fevrier 1781

Le Roy approuve, Monsieur, les motifs qui vous ont déterminé a authoriser Monsieur, le marquis de Cossé a faire partir un Officier pour relever le Sieur Labat Lieutenant des Grenadiers qui a marché avec les 70. hommes de Bonne volonté du Régiment Maréchal de Turenne qui doivent s'embarquer à Brest, et qui par son age, ses Infirmités et son Rang n'est point dans le Cas de pouvoir Suivre la destination de ce détachement. J'écris en conséquence a M.r le Comte de Langeron pour renvoyer au Corps le Sieur Labat après qu'il aura été relevé a son Détachement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très Obeissant Serviteur Signé Ségur

Pour Copie Conforme a l'original Le Cte de Juvillier

Pour Copie de Copie

Cassabé

État des Régiments d'Infanterie d'où l'on propose de tirer les 600. hommes demandés par la Marine.

Savoie

Régiments	Complet après la Revue d'Inspection	Nombre d'hommes que l'on propose d'en tirer	Observations
Auvergne	1152.	80.	
La Marck	1090.	80.	
Neustrie	1100	50.	
Anhalt	1045.	50.	
Boulonnois	1062	150.	
Barrois	1100.	50.	
Languedoc	1260	140.	
Total		600.	

Versailles Le 26. mars 1781.

3.au
Du mouvement des
Troupes.

Vous verrez, Monsieur, par l'Etat cy joint qui vous a été adressé le 19. 9.bre d.er par M.r Le P.ce de Montbarey que Le Régiment d'anhalt devait fournir 50. hommes de bonne volonté pour Completer les Troupes qui sont a Rode island aux ordres de M.r Le C.te de Rochambau La Copie aussi Cy jointe de la Lettre qui a été écrite au Commandant de Ce Régiment le même jour, vous fera Connaître qu'il a été prevenu de Cette disposition, Ceux de Languedoc, Neustrie, Boulonnois, Darrois, auvergne, et La marck qui fournissent pour le même Service n'ont point reçu d'autres Ordres, Ces détachements ainsi que Ceux de L'infanterie destinés pour les isles du Vent et sous le Vent ne devant marcher que sur les votres.

J'ai L'honneur d'Etre avec un Très Parfait attachement, Monsieur, votre Très humble Et Très Obeissant serviteur.

Segur

M. Le C.te de Langeron.

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 24. Mars 1781.

M. le Cte de Clarac demande, Monsieur, que l'on fasse rentrer au Régiment du maine le Sr. de Launay Capitaine en second, Riolz de la Croix Sous lieutenant qui, s'étant trouvés surnuméraires dans la répartition que vous avez faite du Détachement de 400. hommes que ce Régiment vient de fournir pour la garnison des Vaisseaux du Roy, sont restés dans les environs de Brest, comme il paraît que ces trois officiers seront plus utiles au Corps qu'ils ne peuvent l'être, où ils sont puisque la totalité de leur Détachement est embarquée, je vous prie de les y renvoyer si toutefois vous n'y trouvez point d'inconvénient. Vous voudrez bien me faire part du parti que vous aurez pris a cet égard.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 29. Mars 1781.

J'ai reçu Monsieur avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16. de ce mois le Mémoire par lequel M. Le C.te Dillon demandoit le remboursement de 150. patteaux et grandes culottes et de 300. Chemises bleües. Cette fourniture n'ayant été faites qu'à 104. hommes, Je vais ordonner le remboursement au Second B.on des 1396.lt aux quelles elle a montée.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron.

B.[au] du mouvement des Troupes

A Versailles le 29. Mars 1782.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, des Exemplaires du Cartel, pour l'échange des Prisonniers pris en mer, entre la France et la Grande Bretagne et de la Convention postérieure audit Cartel, je vous prie d'en donner connoissance aux officiers Commandants les Détachemens destinés pour la garnison des Vaisseaux, et à ceux des Régiments, Bataillons et Détachements qui s'embarquent.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

4.

M. de Langeron

Versailles le 31. mars 1781.

Je vois avec plaisir, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 26 de ce mois, que la marine a remboursé en piastres les 430,000. qu'elle avoit empruntées à la caisse de l'armée de Rochambeau; qu'elle a preté en outre 200,000.# en écus que le trésorier de la guerre en Bretagne n'a pas pû fournir sur le champ, et qu'enfin vous avez fait embarquer 900,000.#, à bord de la frégate la Concorde, qui, avec les 600,000.# qui ont eté placées sur le vaisseau le Sagittaire et le batiment marchand La Seine, completent les 1500,000.# qui ont eté destinées pour le corps d'armée de M. le Cte de Rochambeau.

Vous m'annoncez en même temps que la frégate la Concorde est partie le 26. avec beau temps et bon vent.

Je ne puis qu'applaudir aux soins

le Cte de Langeron à Brest.

que vous vous etes donné pour accélérer le chargement et le départ du Batiment.

Je vous serai obligé de veiller à ce que la marine soit incessamment remboursée des 200,000.# quelle vient de prêter. les fonds necessaires à ce sujet doivent être arrivés présentement à Brest.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur. /. [signature]

3.au
B. du Mouvement
des Troupes.

A Versailles le 3. avril 1781.

Le nommé Etienne Gabriel Daubigny, Monsieur, s'étant engagé au Régiment de La Sarre avant l'age de seize ans, qu'il n'aura atteint que le 29. Juillet de la présente année, étant né le 29. Juillet 1765. Je vous prie de donner vos ordres au Mestre de Camp de ce Régiment de lui faire expédier un congé absolu, après que la dépense que son engagement a occasionnée aura été remise à la Masse généralle et pour que le Pere de ce Jeune homme qui a reclamé son fils, connoisse l'objet du remboursement qu'il doit faire, vous voudrés bien prescrire qu'on lui en adresse l'état et qu'il m'en soit envoyé un double.

J'ai l'honneur d'etre avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Segur

M. le Cte. de Langeron chargé de l'Inspection du Régt. de la Sarre

[illegible]

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 4. Avril 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23. du mois dernier, je ne puis que vous remercier de l'attention que vous avez eue, de m'informer du départ de l'Escadre du Roy, et donner de nouveaux éloges au zèle, et à l'activité avec laquelle vous remplissez les fonctions qui vous sont confiées, je vois qu'au moyen des Détachemens qui sont à vos ordres, vous êtes en état de pourvoir à l'armement des 6. vaisseaux dont M. le M.is de Castries vous a parlé, et que s'il s'en faut quelques hommes pour les 13. autres, qui doivent être armés successivement ils ne seront pas considérables. Je vous prie aussi de vouloir bien m'adresser le plus tôt possible l'État des Détachemens d'Infanterie embarqués, pour former la garnison des vaisseaux de l'Escadre, qui vient de partir ainsi que de la situation de ceux qui restent à vos ordres en Bretagne pour la même destination, il est instant que j'en aye une connaissance exacte.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

P.S. depuis cette lettre écrite, j'ay reçu l'Etat

M. le Cte de Langeron.

situation des Détachements qui sont à leur
ordre, ainsi il ne nous reste à m'adresser qu'à
celuy des Détachements embarqués sur
l'Escadre de M. de Grasse.

Comme la perte du vaisseau la Couronne
fera un détachement de moins à fournir
dans ce moment, il faudra faire une
disposition en conséquence de cette
diminution.

[illegible]

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 4. Avril 1781.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20. du mois dernier. Le Roy aprouve la proposition que vous faites de ne renvoyer au Régiment d'[illegible] les 3. officiers, de son détachement de 400. hommes, qui sont restés en dépôt, lors de l'embarquement, qu'après le départ du vaisseau le Hardy, qui est encore en rade et dont la garnison a été fournie par ce détachement, cette précaution paraît en effet convenable, pour remplacer les malades qu'il pourrait y avoir sur ce vaisseau, jusqu'au moment de son départ, à l'égard des 22. hommes de ce détachement qui restent aussi au dépôt, vous pourrez les y laisser sous la police d'un bas officier ainsi que vous le proposez, si vous jugez même nécessaire d'y attacher un des trois officiers vous en serez le maître.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

...é C.[a] de Langeron.

Bureau du mouvement des Troupes;

À Versailles le 5. Avril 1781.

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 28. du mois dernier que depuis le depart de l'Escadre de M. de Grasse, il vous arrive journellement des Soldats des Détachements de bonne volonté qui ont été embarqués, je ne puis qu'approuver que vous les fassiés rassembler à Morlaix si vous jugés que cette ville soit assés sure pour éviter la désertion. j'aurois cependant préféré la Citadelle du Port Louis, si son éloignement de Brest n'apportoit point de retard à leur embarquement qui doit s'effectuer toutes les fois qu'il y aura des occasions pour les Colonies ou sont passés les Détachements dont ces hommes faisoient partie. Je vous prie de vous entendre à cet égard avec M. Le Cte. de Goyon et de faire part à M. Caze de la Bove, à qui je mande de faire payer la Solde et la Subsistance, de ce que vous aurés déterminé afin qu'il donne des ordres en conséquence. Vous pouvés réunir dans le même lieu les Soldats de Champagne, Touraine, Enghien, Dillon, Austrasie et ceux du Dépot de la Guerre, Vous les ferés également embarquer

Le Cte. de Langeron

pour les Colonies pour les quelles ils étoient destinés. il n'est pas étonnant que depuis le mois de Septembre que la majeure partie de ces Soldats ont quitté leurs corps, leurs vêtemens soient en mauvais état, comme ils n'ont point de masses. Vous pouvez leur faire fournir les objets que vous jugerez leur etre nécessaires en linge, Bas, Souliers et habillement en observant cependant sur toutes les fournitures la plus grande économie, je donnerai des ordres pour vous faire rembourser des avances qui auront été faites à cette occasion d'aprés les états de fourniture que vous m'adresserés sur les quels je vous serai obligé de distinguer les Soldats de Dillon et Champagne dont les Bataillons qui sont icy doivent suporter la dépense. Vous pouvez faire commander ces Détachements par des officiers de ceux destinés ala Garnison des Vaisseaux, que vous jugerés qui ne seront pas dans le cas de s'embarquer.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre trés humble et trés obéissant Serviteur,

Ségur

B.au du mouvement des troupes

A Versailles le 5. Avril 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je donne ordre à M. de Serilly de vous faire rembourser la somme de seize mille cent cinquante trois livres dix sous à la quelle a montée la fourniture des chemises bleues, à la quelle vous avez été autorisé.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur

Ségur

Le Cte de Langeron

a Versailles le 6. avril 1781.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, avec le Procès verbal de capture du n.é Antoine l'hermite d.t L'hermite, Soldat au Reg.t de La Sarre l'interrogatoire qu'il a Subi pour avoir fait du Tapage à clayé, vous y verrés que ce Soldat S'est porté aux excès les plus violens envers le n.é Ribiere Cabaretier de cette ville, parcequ'il lui avoit refusé un verre d'eau de vie que ce Soldat ne vouloit pas payer; le Roy d'après le compte que je lui en ai rendu a décidé qu'il Seroit conduit à son corps de Brigade en Brigade par la Maréchaussée, j'adresse au S.r de Joinel L.t de ce corps a Meaux l'ordre que Sa Majesté m'a chargé d'expedier a cet effet, elle S'en remet a vous de lui faire Subir la punition dont vous le jugerés Susceptible, et elle vous charge de veiller a ce qu'il ne lui Soit plus accordé à l'avenir de congé de Semestre ni limité pour prevenir de nouveaux désordres de sa part, vous voudrés bien donner vos ordres en conséquence au Command.t du Reg.t j'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur votre très humble et très obeissant Serviteur./.

Segur

M.r de Langeron

15

Versailles le 11 Avril 1781.

13. au du mouvement des Troupes.

425.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur l'état des 850. hommes que le Roy a désignés et que vous avez demandés pour Compléter la Garnison des Vaisseaux qui doivent être armés à Brest. je joins aussi l'Extrait de la marche des détachements du Régiment de Beauce par lequel vous verrez qu'il est dirigé sur morlaix, vous serez le maître de changer cette destination si vous jugez plus convenable de placer ce détachement ailleurs, à l'Egard des 200. hommes que doit fournir le Regt. de Barrois, j'adresse une route en blanc à M. Le Cte de Goyon pour les faire rendre à Brest, mais je lui mande de ne les faire partir que sur la demande que vous luy en ferez.

Comme il vous faudra un détachement de moins à Cause de la perte du Vaisseau La Couronne, il sera en diminution sur les 400. hommes qui doivent être fournis par les Régiments de Bassigny et de Limosin, Sa Mté vous autorise d'ailleurs a régler la Composition de ces deux Détachements, telle que vous l'avez indiquée par l'Etat que vous m'avez adressé le 28. mars dernier, mais son intention est que les hommes qui les Composeront n'emportent avec eux que des habillements et Equipements en Etat de durer 2. ans ou au moins 18. mois

Mr Le Cte de Langeron

vous voudrez bien tenir la main à L'exécution de cet article essentiel dont Sa M.té rend Les Commandants responsables.

J'ai L'honneur d'Être avec un très sincère attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

P. S. Le détachement de Beauce — arrivera a morlaix Le 9. may prochain

11. avril 1781.

État des Détachemens d'Infanterie qui seront fournis par différens Régimens d'Infanterie pour former le nombre de 850. hommes nécessaires pour compléter la garnison des vaisseaux qui doivent être armés à Rochefort.

Des Régimens.	Nombre d'hommes.
Bassigny	200.
Limosin	200.
Barrois	300.
Beauce	150.
	850

A Versailles le 13. avril 1781.

M. Le Garde des Sceaux de Machault, Monsieur, a fait décréter de prise de corps un nomé Jacques Labsolu Soldat au Régiment de Rohan Soubise Compie. de Carreyon pour differents délits commis chez lui à Arnouville, mais comme il n'y a pas d'apparence qu'on puisse judiciairement prononcer aucune peine contre lui, il demande qu'il soit conduit au Régiment par la Maréchaussée et qu'il ne paroisse plus à Arnouville, en conséquence j'envoye au Prevôt General de la Maréchaussée de L'Isle de france un ordre du Roi pour le faire conduire à Lille où est le Régiment en garnison; et je vous prie de vouloir bien marquer au Commandt. du Corps de ne plus délivrer de congé limité à ce Soldat pendant le tems qui reste à expirer de son engagement et de faire mention sur le controle du Régiment de l'ordre que vous donnerés à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Segur

M. Le Cte. de Langeron Mal. de Camp à Paris

(78)

M.lles Le 16 Avril 1781.

M. Le M.is de Langeron ayant obtenu, Monsieur, pour des raisons de Santé, la Suspension de son Commandement en Bretagne, Le Roi vous a choisi pour remplacer cet officier général dans les fonctions de Chef de l'administration économique des Grands travaux de Brest, et vous transmet l'inspection qu'il avoit tant des ouvrages de la fortification qui sont l'objet de l'administration économique, que de ceux de l'artillerie, du fort de Chateauneuf et de l'isle des Rimains. le Zéle avec lequel vous avés secondé précédemment M. le M.is de Langeron et les soins que vous vous êtes donnés pour lui suppléer en son absence, sont les motifs qui ont déterminé le Choix de sa Majesté; aussi n'attend-Elle de Votre part que la Continuation d'un travail qui ne vous est pas nouveau, et dont vous vous êtes acquitté de maniére à vous acquérir sa Confiance.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble Et très obéissant Serviteur

Ségur

M. le C.te de Langeron

Versailles Le 19. avril 1781.

J'ay Reçu, Monsieur, La lettre que vous m'avez fait L'honneur de m'ecrire Le 9. de ce mois, au sujet du S. de La Valette Lieutenant en Second au Corps Royal de L'artillerie qui est destiné à aller remplir un emploi de son grade dans Le détachement du Reg.t de Metz qui est à la Martinique, et qui n'a pû etre arrivé à Brest assés à tems pour profiter des ordres qui avoient été donnés pour son embarquement sur l'Escadre de M. Le C.te de Grasse. j'en préviens M. le M.is de Castries afin qu'il Lui assigne une autre occasion pour se rendre à sa destination; Lorsqu'il me l'aura indiquée, je vous en ferai part afin que vous puissiés en Informer cet officier.

J'ai L'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble Et très obeissant serviteur./.

Segur

A Le C.te de Langeron. M.al de Camp

La.

à Brest

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 19. Avril 1781.

M. le C.te de Jumilhac qui a inspecté, Monsieur, le Régiment de la Marine, expose que l'habillement du détachement de 35. hommes qu'il a fourni sur la frégatte l'Emeraude est dans le plus mauvais état, et qu'il sera indispensable de le faire réparer aussitôt son débarquement. Comme l'officier qui le commande pourra avoir besoin de quelques secours à cet effet, je vous prie de vouloir bien les lui procurer, lorsqu'il rentrera à Brest, ou dans quelqu'autre Port de la Bretagne.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Segur

M. le C.te de Langeron

Bau. du Mouvement des Troupes

Versailles le 20. avril 1781.

Le Roy aprouve, Monsieur, le parti que vous avez pris de faire débarquer le Détachement de 19. hommes du Régiment du Perche qu'avoit à bord la fregatte la Nayade qui vient d'arriver à Brest et de le faire remplacer par un autre Détachement du Régiment de Rl. Italien, mais je suspends l'expédition de la Route que vous demandéz pour faire rejoindre ce premier Détachement jusqu'à ceque Sa Majesté ait décidé l'emplacement du Régiment du Perche pendant l'hiver prochain, afin d'éviter audit —— Détachement une marche inutile dans le cas ou son Régiment ne devroit pas rester à Toulon.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur./.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron.

Bureau des Mouvemens des Troupes.

A Versailles le 21. Avril 1784.

Plusieurs M.rs les mestres de camp Commandants des Régimens qui ont fourni, monsieur, des détachemens pour la garnison des vaisseaux armés à Brest, demandent que les officiers et soldats des Sections, qui sont restés dans les environs de Brest, après l'Embarquement de leurs Détachemens, soient renvoyés à leurs Corps respectifs; Ils représentent qu'ils y seraient plus utilement employés et y feraient un service plus actif et plus régulier qu'ils ne sont à portée de le faire dans les Cantonnemens qu'ils occupent, dans les environs de Brest, Il paraît effectivement qu'il serait du bien du service de faire rentrer les officiers et soldats des Détachemens qui sont restés à terre, en trop petit nombre pour pouvoir former la garnison d'une frégatte, et qui ne sont d'ailleurs pas dans le cas de remplacer ceux qui sont embarqués parceque les vaisseaux ne sont plus en rade et qui allégerait d'autant les cantonnemens qu'ils occupent, Je vous prie de vouloir bien

M. le C.te de Langeron.

me mander ce que vous en pensez, Je
prendrai aucun parti la dessus que
d'après votre avis, cependant le cas où
vous y trouveriez quelques inconvénients
ces petitions rentreront nouvelles sou-

J'ai l'honneur d'être avec un
parfait attachement Monsieur Votre
très humble et très obéissant serviteur

[illegible]

Bureau des Mouvements des Troupes.

A Versailles le 21. Avril 1781./

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13. de ce mois, et l'état qui y étoit joint de tous les Détachements de Garnison embarqués sur l'Escadre aux ordres de M. le C.te de Grasse, je vois d'après ce que vous me mandez qu'il ne vous manquoit que 290. hommes pour complétter la garnison des Vaisseaux qui restent à Brest, et que par conséquent le Détachement du Régiment de Barrois arrivé à Brest, que je vous ai annoncé par ma lettre du 11. de ce mois, sera plus que suffisant pour remplir cet objet, au moyen de quoi vous pourrez vous dispenser d'y employer celui de Bassigny et de Limosin.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur./.

Ségur

M. le C.te de Langeron

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 30. Avril 1781.

M. le C.te de Coné expose, Monsieur, que le S.r de La fitte de Pelleport, a été embarqué l'année dernière à Toulon, en qualité de Sous Lieutenant au Régiment de Vivarais, a passé depuis a une Lieutenance, et est actuellement absent par congé, ce Mestre de Camp commandant demande en même tems si cet officier doit rejoindre le Corps à l'expiration de son congé, pour y servir dans son nouveau Grade, et être remplacé au dépôt du Détachement à Carhaix par un autre Sous lieutenant; D'après les dispositions du Réglement du 4. Avril de cette année, vous jugerez sans doute, comme moi, que le S.r de Pelleport doit se rendre à son Détachement pour y continuer son service en qualité de Sous lieutenant jusqu'à nouvel ordre; je vous prie cependant de me mander ce que vous en pensez, attendu que cet officier ne pourrait être relevé que sur

2.
M. le C.te de Langeron.

Votre proposition.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

Ségur

Marly le 2 May 1781.

Je vois avec plaisir Monsieur, par vos Lettres du 14 et du 25 du Mois dernier, dont il m'a été rendu compte particulierement, que vous vous occupés essentielement de l'hopital projetté à Brest, dans l'enveloppe du Bougonen, qui paroit être le local le plus convenable pour la construction de cet hopital, qui doit contenir 8, à 900 Malades. Je ne doute point qu'avec le zele que vous avés pour les interets du Roy, vous ne parveniés à remplir éxactement ses vües d'humanité dans l'objet de cet Etablissement, en y apportant toute l'Economie dont il peut être susceptible.

Quant à la question de savoir si l'Etablissement des vénériens doit se faire à Brest, ou au Folgoët, je pense Monsieur, qu'il est plus apropos de le former à Brest, et de réserver le Folgoët, pour les convalescens, les scorbuthiques, et en general pour tous les soldats dont l'air de la Mer pourroit retarder la Guerison; à l'Egard de celui qui éxiste actuellement à Rennes, il n'est nullement dans le Cas d'être conservé par la suite. Je vous prie de faire toutes les

Le Cte de Langeron ;

dispositions préliminaires Relativement à l'Etablissement dont il s'agit à Brest, il exige que vous vous concertiez avec M. Caze Delabove, et de lui Ecrire aux Eff[...] pour qu'il concourre à l'Exécution de ce Projet.

J'ay l'honneur d'être avec un très parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant serv[iteur]

[signature]

Bureau du Mouvement des Troupes

A Marly le 5. may 1781.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur m'écrire les 20, 23, 25. et 27. du mois dernier, je vous adresse en conséquence les Routes, que vous demandés, pour faire joindre les Détachement des Régiment de Champagne, et de la Marine qui étaient embarqués sur les frégates du Roy la Cybelle et l'Emeraude lesquels ayant fait une Campagne d'un an et de 15. mois se trouvent hors d'état de rembarquer, vous voudrés bien les faire mettre en marche, et fixer le départ du Détachement de Champagne, que j'ai laissé en blanc, ainsi que vous l'avés demandé.

Je joins égallement ici une autre Route pour faire rendre à l'hotel Royal des Invalides, le sergent du Régiment d'Orléans, qui a eu la Cuisse emportée, sur un vaisseau, dans un des combats de M. le Cte de Guichen, et qui a été ramené, par la frégatte la Cibelle, comme son nom n'est point marqué dans votre lettre, on l'a laissé en blanc sur sa Route, je vous prie de l'y faire remplir

10.

M. le Cte de Langeron

avant son départ.

Je vous remercie, monsieur, du détail que vous me faites dans votre lettre du 25. relativement au départ de l'Escadre de M. de La Motte Piquet, je vois aussi avec plaisir par cette lettre que la Garnison des 12. Vaisseaux qui restent à armer au Port de Brest, pourra être completté sans que vous soyés obligé de faire fournir les Régiment de Bassigny et de Limousin qui sont d'ailleurs indispensablement nécessaires pour les Travaux.

Lorsque vous pourrés m'adresser l'état Général et détaillé, que vous m'annoncés de toutes les Troupes employées sur les Vaisseaux, je serai fort aise de le recevoir.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Sartine

P. S. J'ai fixé au vingt d'ce mois le départ du Régiment Champagne afin de pourvoir à ...
... de sa marche.

Bureau du Mouvement
des Troupes

A Marly le 5. may 1781.

M. le mis de Castries m'a adressé, Monsieur, des observations et des demandes réitérées sur la nécessité de régler, suivant l'ordonnance du 25. mars 1765. le nombre d'officiers qui s'embarquent avec les Détachements d'Infrie formant la Garnison des Vaisseaux; Comme le Département de la Marine préfère cette disposition, pour lui éviter l'embarras de loger, et la dépense de nourrir, un ou deux officiers de plus, sur chaque Vaisseau, et que je ne vois d'ailleurs aucun avantage, pour le Département de la Guerre de fournir quelques officiers de plus, je vous préviens que l'Intention du Roy, est que vous vous conformiés, éxactement à l'avenir au Réglement du 25. mars 1765. relativement au nombre d'officiers qui doit être embarqué sur chaque Vaisseau.

Vous voudrés bien d'après cet arrangement me marquer la quantité d'officiers, et leurs Grades, qu'il faudrait attacher aux

Mle Cte de Changeron.

Détachement de 400. hommes de 300. de
200. et de 150. qu'un Régiment devrait
fournir pour la garnison des Vaisseaux,
afin que l'on puisse se régler en
conséquence, pour ne faire marcher avec
ces différens Détachemens que le nomb.
d'officiers qui devra être embarqué.

J'ai l'honneur d'être avec un pa
attachement, Monsieur, Votre très
humble et très obéissant serviteur.

[signature]

[illegible]

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 5. Avril 1781.
Il y a erreur c'est du 5. may

M. le Mis de Castries m'informe, monsieur, que l'impossibilité de rassembler dès ce moment la quantité de marins suffisante pour les travaux des armements a déterminé M. le Cte d'Hector à vous demander de lui procurer, pour y suppléer, les détachements d'Infanterie destinés à être embarqués. Il ajoute que vous n'avés fait aucune objection pour ce qui concerne le soldat, mais que vous avés observé que ces arrangements lezeraient les officiers qui cessent de jouir d'une partie de leur traitements dès qu'ils sont détachés pour être embarqués, comme il est du bien du Service de procurer au Département de la Marine le secours des Détachements dont il a besoin, et qu'il est juste en même temps que les officiers qui les commandent, n'y perdent rien l'intention du Roy, est qu'ils jouissent des supléments de traitements qui leur est

M. le Cte de Langeron.

accordé jusqu'à l'époque où les vaisseaux sur lesquels ils devront être embarqués iront en rade, vous voudrez bien en prévenir les commissaires des guerres chargés de leur police afin qu'ils en fassent mention sur leurs revues.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Ségur

À Marly le 6. May 1781.

Le Roy a bien voulu, Monsieur, accorder des prolongations de Congés de quatre mois à commencer du quinze du présent, avec appointements, aux S.rs de S.t Vincent, de La Belly Ablié, premiers Lieutenants, et Dimeux, Soulieutenant dans le Régim.t de Bassigny, pour faire des recrues.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron, M.al de Camp. à Brest.

Bassigny.

[illegible]

De Marly le 7. may 1781./.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire par laquelle vous demandez des Congés pour le S.r de Grestignac, Capitaine Commandt. et Ch.er de Beaupuy, Lieutenant en Second, dans le Regiment de Bassigny. ils ont été expédiés le 26. avril dernier, et leur Durée est jusqu'au 15. Septembre prochain.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur./.

Ségur

M. Le C.tes de Langeron, M.al de Camp. à Brest./.

Bassigny./.

[illegible]

A Marly le 7 - may 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le Roy est dans l'intention d'envoïer incessamment à l'Armée de Rochambeau, une somme de dix huit cent mille livres qui est déja rassemblée à Brest. le departement de la marine doit fournir dans peu, une frégate pour le transport de cet argent. Je vous prie de veiller à ce que l'embarquement en soit fait avec les précautions convenables. Je vous serai obligé de vous concerter à ce sujet avec M. hector; vous aurez au surplus de la part du S. Bertier Commissaire des Guerres tous les renseignements dont vous jugerez avoir besoin soit sur cet envoy de fonds, soit par rapport aux individus qui doivent les accompagner, ou profiter de cette occasion pour se rendre à l'Armée de Rochambeau.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

[signature]

M. le Cte de Langeron.

(72)

Bureau du Mouvement des Troupes

A Marly le 10 May 1781.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 2. de ce mois, l'Etat Général de toutes les Troupes embarquées pour les Garnisons des vaisseaux et frégattes du Roy, je ne puis qu'applaudir a la distribution et a la netteté de cet état qui ne laisse rien a desirer, et je vous remercie de me l'avoir adressé.

Vous aurés vû par ma lettre du 5. de ce mois que j'ai prévenu l'observation que vous me faites, relativement aux officiers des Détachements que vous avez procuré a la marine, pour accélérer les travaux des armements, en vous autorisant a les faire jouir de leur suplément d'apointements jusqu'au jour où les vaisseaux iront en rade.

Quant a la representation que vous faites aussi par raport au lit de bord, que l'on vous a dit être payé 50.ᴴ dans

M. le Cte de Langeron

le Port de Toulon aux officiers de terre qui s'y embarquent pour service de garnison sur les vaisseaux, elle n'est point fondée puisque je me suis procuré la certitude que ce traitement n'a été autorisé dans aucun Port, et qu'il a au contraire été refusé partout.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Peynier

Bau du Mouvement des troupes.

Marly le 12. mai 1781.

Le nommé Simon Laudais, Monsieur, soldat Provincial de la Generalité d'Alençon s'étant engagé dans le Regiment de Bassigny; je vous prie de donner vos ordres au Mestre de Camp de ce Regiment pour qu'il vous fasse adresser l'original de l'engagement de cet homme et vous me le ferés passer.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. le Cte. de Langeron.

~~Versailles~~ Marly le 14 may 1781.

Bau. du mouvement des Troupes.

J'ai rendu compte au Roy, Monsieur, de votre travail d'inspection du Régiment de Bassigny. Sa Majesté a remarqué avec plaisir que les Compag.ies de Grenadiers et de Chasseurs etaient belles, que les officiers etaient instruits et que l'instruction Generale etait bonne, que la discipline et la Subordination etaient bien obervées et que la Tenüe etait militaire que les officiers de l'Etat major etaient Zelés, instruits et s'occupaient de l'administration qui est bonne malgré le deficit de la masse Generale. j'aurais desiré qu'elle eut eté aussi satisfaite de la Composition Generale qui est Mediocre et que le Nombre des desertés et supprimés des Controles n'ayant pas rejoints, des hopitaux Externes et de Congé qui est porté à 36. hommes ne l'ait pas frappé ainsi que le peu de recrües amenées par les officiers Semestriers. je vous prie de faire part de cette Lettre au Mestre de Camp Commandant de ce Régiment en luy prescrivant de tenir la main à ce que les parties négligés soient Suivies à l'avenir et de veiller à ce qu'il ne soit reçu que des hommes surs et d'une espece propre à retablir la Composition de ce Corps. vous le previendrez aussi que Sa M.té a bien voulu accorder en gratiffication, à la masse

M. Le C.te de Langeron

Générale les 1200 ₶ qui lui ont été avancés en 1778.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement

Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Sallier

B.au du mouvement des Troupes.

~~Versailles~~ Marly le 11. may 1781.

J'ai mis sous les yeux du Roy, Monsieur, le Travail de votre Inspection du Regt. d'inf.ie de La Sarre, sa majesté a vu avec Plaisir que ce Regiment etoit Composé d'une bonne Espece d'hommes, que les recrues de l'année derniere et celles de cette année soutiendroient cette bonne Composition, que les officiers etoient Exacts et instruits, que l'instruction Générale, la discipline, La Subordination et la Tenue Etoient Conformes à ses ordonnances, Le peu de désertion qu'il y a dans ce Régiment ne lui a pas echapé, elle en a été aussi satisfaite que de la maniere dont l'administration est suivie. je vous prie de faire Part de cette Lettre à M. le Duc

de la Rochefoucault Mre. de Camp Commandant de ce Régiment en luy prescrivant de veiller à ce que l'on ne s'écarte pas des bons Principes qui paraissent etablis dans ce Corps.

j'ai l'honneur d'Etre avec un Parfait Attachement, Monsieur Votre Très humble et Très obeissant Serviteur.

[signature]

P.S. je vous particulierement, Monsieur, à M. le Duc de la Rochefoucault

M. Le Cte. de Langeron.

a eu 200 ᵗᵗ

À Versailles le 21. may 1781.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 4. de ce mois, le mémoire par lequel Mad.^e de Calonne D'avenes demande une partie de la Pension de retraite de 400.^# dont jouissoit feu son mary, en faveur du S. D'avenes son fils, Lieutenant en second dans le Régiment de la Sarre; le travail de ce Régiment étant fait, il ne m'est pas possible de mettre actuellement cette demande sous les yeux du Roy, mais j'en rendrai compte à Sa Majesté si elle se trouve représentée dans celui d'inspection de la fin de cette année. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

Le Cte de Langeron M.^al de camp

à Brest

A Versailles le 25. May 1781.

J'aprends, Monsieur, par une lettre que m'a communiquée M. le Mis. de Castries que vous vous proposez de faire embarquer dix huit cent mil livres sur la fregatte La Resolüe qui transportera le Colonel Laurentz; je dois vous prevenir que ces dix huit cent mil livres sont destinées pour le service de l'armée de Rochambeau et que ce n'est pas cette fregatte qui doit porter cette somme. Je vous informeray incessamment par quel batiment elle devra être transportée; vous voudrez bien, au surplus, vous concerter à cet égard avec M. Hector.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

[signature]

Cte. de Langeron

A Versailles le 1er juin 1781.

Le Roy m'ordonne, Monsieur, de vous Envoyer les Extraits cy joints des dispositions que sa majesté a jugé à propos de faire et d'arrêter, et que son intention est qui soient suivies et exécutées, en atendant les Edits et Ordonnances qu'elle se propose de rendre:

Sur les places de Chevalier dans l'ordre Royal et militaire de St. Louis:

Et sur la nomination aux Emplois supérieurs des Régimens.

d'après ces dispositions, Monsieur, sa majesté vous autorise à recevoir les mémoires des officiers des Régimens que vous êtes chargé d'inspecter, qui seront susceptibles de la Croix de St. Louis; et vous voudrés bien me les adresser, en observant qu'ils soient dans la forme du modèle cy joint.

Sa majesté est persuadée que vous donnerés à

à Le Cte de Langeron Mal de Camp chargé de l'inspection des troupes.

l'exécution des principes qu'elle établit, toute l'atention qu'ils méritent, et que les propositi[ons] que vous croirés devoir faire y seront conform[es] en tous points: je me ferai un plaisir de rendre compte à sa majesté de l'exactitude que vous y aporterés.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait atachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

A Versailles 2. Juin 1781.

Monsieur le Comte,

J'ai mandé à M. le Vicomte, conformément aux ordres que j'ai reçu du Ministre, de payer tant les 16133.# 10.s dus pour la fourniture des Chemises bleues faite au magasin du Roy à Brest que le Traitement extraordinaire accordé à Mrs. Dauthonne en de Calon[?]; puisque M. le Vicomte n'a point satisfait à ces payements je vais lui en écrire de nouveau et j'espère qu'il ne négligera pas de mettre M. le Trésorier[?] à Brest en état d'acquitter ces objets.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement,

Monsieur le Comte,

Votre très humble
et très obéissant serviteur
[illegible]

Le Comte de Langeron[?] Mal. de Camp Commt. à Brest

Bureau du Mouvement des Troupes

à Versailles le 2. Juin 1781.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 18. du mois dernier, la copie de l'Etat qui vous a été remis par M. le Cte d'hector de la composition des Détachements d'Infanterie nécessaires pour la garnison des vaisseaux et Frégattes de différens rangs. Le Roi aprouve que vous vous conformiés a cet Etat, pour la formation des Détachements qui seront fournis à l'avenir pour ce service; Je dois seulement vous observer que les Détachemens qui seront embarqués sur les vaisseaux à trois Ponts, devant être de 234. hommes, et ceux sur les vaisseaux de 80. Canons de 160. Il me paraitrait convenable de faire Commander les Premiers par un Capitaine Commandt., un Capitaine en second, et un Lieutenant, et les seconds par un Capitaine Commandant, ou en second, et un Lieutenant; quant au nombre de Sergens et de Caporaux, il devra

2.

Mle. Cte de Langeron.

sans doute être proportionné, à la force de ce Détachement, et je sais que l'on ne peut mieux faire que de s'en remettre, à votre attention, ainsi vous voudrés bien en user à cet égard, comme vous avés fait jusqu'à présent Sa Majesté vous laisse même au choix des grades des officiers à embarquer sur chaque vaisseau, pour que le nombre, n'excede pas celui qui est prescrit par le Réglement du 25 mars 1765. qui doit avoir son éxécution à l'avenir, ainsi que je vous l'ai mandé par ma lettre du 5. may dern. mais l'Intention de Sa Majesté, est que ce Réglement soit absolument sans effet rétroactif, et qu'en conséquence il n'y ait aucune réduction dans le nombre des officiers embarqués sur les vaisseaux qui sont actuellement armés dans le Port dans la

Rade de Brest.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Seguin

à Versailles le 4 Juin 1781

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30. du mois dernier par laquelle vous m'informez qu'ayant reçu le Courier qui vous a été dépeché le 25. vous avez donné les ordres nécessaires pour que la fregate du Roy la resolue fut dechargée des 1800. mille livres qui y avoient été embarquées pour le service du Corps d'armée commandé par M. Le Cte de Rochambeau cet arrangement étoit nécessaire pour qu'une seule fregate ne fut pas chargée d'une trop grande somme et parceque les 1800. mille livres destinées à l'armée de Rochambeau auroient fait un détour en passant par le Convoy du

M. le Cte de Langeron

Colonel Laurentz. je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu avoir de me donner cet avis.

J'ay l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

Lally

A Versailles Le 6. Juin 1781.

J'ai reçu Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 23. du mois dernier pour m'informer des dispositions que vous avés faites, rélativement aux Effets d'Artillerie que le Roy a consenty de céder au Colonel Laurens pour les états Unis de l'amerique. Il n'a point été question d'envoyer de Nantes à Brest des obusiers, parcequ'il n'y en existoit point. Je n'ai pu qu'autoriser la délivrance de ceux qui s'en trouvoit pour le moment dans cette derniere place. Et comme cette sorte d'Arme peut être necessaire d'un instant à l'autre, j'en fais passer de Doüay à M. Le Chev. de Lance 8. du diametre de 8. pouces, sur lesquels je pourrai par la suite en faire délivrer quelques uns pour lesd. états Unis. Ces obusiers arriveront à Brest avec d'autres Effets d'Artillerie destinés à l'aprovisionnement de cette place, en deux divisions dont la premiere le 30. Juin et l'autre le 3. Juillet.

Les Poudres que j'ai fait prendre à Nantes et au Port Louis pour ce même Colonel doivent être maintenant à Brest. Quant aux 1200. sabres de Dragons qui lui étoient promis, La fabrication n'ayant pu en être ordonnée à la Manuf.re d'Alsace que dans les derniers jours d'Avril, il devenoit impossible qu'ils fussent rendus dans ce Port assés à tems pour en partir par le Ir. Armement qu'il feroit

M. Le Cte. de Langeron Lt. gal. Commandt. — à Brest

Mais j'ai donné des ordres pour qu'on y fit passer ces armes de Strasbourg, par parties successives de 200. et je compte qu'il en doit déja être arrivé à Brest au moins 400. Cependant attendu le départ prochain de la Cibele sur laquelle M. Lanzens fait embarquer les effets d'Artillerie dont le besoin luy paroit le plus urgent, Je ne peux que trouver bon que vous luy ayés fait délivrer les 1130. sabres anciens qui éxistoient dans les Magasins de la place. Mais en général, à moins d'une nécessité absolument pressante, qui ne vous permette pas d'attendre ma réponse, Je ne sçaurois trop vous recommander de ne point disposer des effets d'Artillerie ou autres apartenans au Roy sans y être autorisé par Sa Majesté. Vous voudrés bien au surplus tenir la main à ce que les sabres neufs de Dragons qui passent à Brest, à l'adresse dud. Sr. Ber. et qui deviennent inutiles à M. Lanzens, au moyen de ceux que vous luy avés fait délivrer, soient retirés des mains de ce Commissaire et deposés dans les Magasins de l'Artillerie.

Je suis avec un très parfait attachement, Monsieur Votre très humble et très obeissant serviteur.

[signature]

26.

A Versailles le 9. Juin 1781.

Le Roy a jugé à propos, Monsieur, de nommer à la Majorité du Régiment d'Infanterie de Bassigny que vous avés inspecté, vacante par la Retraite du chev. de Gaucher, Le S. de Sagy Capitaine Commandant dans le Régiment de Bearn: J'ai l'honneur de vous en informer et d'être avec un parfait atachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

Le Cte. de Langeron.

A Versailles le 18. Juin 1781.

M. le Mis. de Castries me marque, Monsieur, que le Roy a destiné la fregatte La Magicienne doublée en cuivre, que l'on arme dans ce moment à Brest, à escorter les deux batimens de transport chargés de munitions pour l'armée du Roy et pour les Etats unis. Cette fregatte sera aussy chargée des 1,800,000.# à remettre à la disposition de M. le Cte. de Rochambeau que vous avez fait charger sur la fregatte La Resolue. Le Commandant et l'Ordonnateur à Brest sont prevenus de ces dispositions. Vous voudrez donc bien vous concerter avec ces deux officiers pour le chargement de cette Somme.

J'ay l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur

Ségur

Cte. de Langeron

A Versailles le 23 Juin 1781

Je presume, Monsieur, que d'après la lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire le 15 avril d.er, vous avés fait conduire à Morlaix les nommés Louis Douceram et Charles Marzac soldats au régiment d'anjou pour être incorporés avec les autres soldats des détachements des régiments qui passoient en amerique lesquels n'avoient pu être embarqués parcequ'ils étoient arrivés trop tard. Comme je suis informé qu'il y a plusieurs autres soldats de ces détachements détenus dans différentes prisons pour s'en être absentés sans permission, Je viens de donner des ordres pour les faire rassembler également à Morlaix, je vous prie de recommander à l'officier qui les commande de faire surveiller —

M. Le C.te de Langeron M.al de Camp Command.t à Brest

particulièrement ces derniers afin qu'
ne puissent s'évader de nouveau.
J'ai l'honneur d'être avec un
parfait attachement, Monsieur
votre très humble et très obéissant
Serviteur.
Ségur

6.

à Versailles le 23. Juin 1781.

Le Roy aprouve, Monsieur, que vous partiés de Brest, comme vous vous l'avés proposé, aussitôt après le départ de l'armée navale; pour vous rendre à Morlaix, Chateauneuf, Camaret et ensuite à Versailles où je serai fort aise de vous voir.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron

B.au du mouvement des troupes.

A Versailles le 27. Juin 1781.

Je ne puis qu'approuver, Monsieur, les différentes dispositions que vous avez faites rélativement aux Soldats des détachements de bonne volonté qui ne s'étaient pas trouvés lors de l'embarquement a Brest et que vous rassemblez a Morlaix; lorsqu'ils seront Embarqués, sur l'état que vous m'adresserez de la dépense qui aura eu lieu, je donnerai des ordres pour en faire faire le Remboursement. je mande a M.r Caze de la Bove de faire payer au sergent de Champagne le Traitement de 50.s par mois que vous lui avez réglé et a celui d'acquitaine sa double paye.

J'ai l'honneur d'etre avec un Parfait attachement, Monsieur votre très humble et très obeissant Serviteur.

Ségur

18.

M. Le C.te de Langeron.

B. au
. du mouvement
des troupes

Versailles le 27. juin 1781.

J'ai l'honneur de vous prevenir, Monsieur, que je donne ordre à Mr. de Serilly de faire rembourser au Régiment de Brie les 199.# 17.s dont la Depense a eu lieu pour les frais de transport des Effets destinés aux réparations de l'habillement des 400. hommes qui sont Embarqués avec M. de Grasse. je le mande à M. le Cte du Lau afin qu'il en donne avis à ce Régiment.

J'ai l'honneur d'être avec un Parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

9.

M. le Cte de Langeron

B.[au] du mouvement des Troupes.

A Versailles le 27. Juin 1781.

J'ai l'honneur de vous prevenir, Monsieur, que j'adresse les Ordres de Sa Majesté pour faire rendre à Brest le Régiment d'infanterie allemande de La Marck qui y arrivera le 15. du mois d'aoust prochain, Sa majesté Compte qu'au moyen de cette augmentation de Troupes que vous avez demandée, vous serez en Etat de faire Continuer les travaux avec l'Activité qu'Exige le Bien de Son Service.

J'ai l'honneur d'Etre avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble & très obeissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron.

À Versailles le 5. Juillet 1781.

J'ay l'honneur de vous adresser, Monsieur, une Lettre que je reçois de M. Le Cte. de Cossé, mestre de Camp commandant du Régiment de Vivarais, qui demande s'il doit faire relever les S. Lafite & Pelport que sa nomination à la Lieutenance en Premier de ce bataillon dud. Régiment met dans le cas de s'y rendre après avoir joui de son Congé. C'est l'ordre naturel; mais le bien du service peut s'y opposer. Vous êtes à même d'en juger. mandez moy, je vous prie, ce que vous en pensez, afin que je puisse répondre à M. Le Cte. de Cossé dont je vous prie aussi de me renvoyer en même temps la lettre.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron, M.al de Camp. à Brest.
Vivarais.

Bureau du Mouvement des Troupes.

Versailles le 21. Juillet 1781.

En conséquence, Monsieur, du mémoire que vous m'avés adressé le 12. de ce mois je donne des ordres pour faire relever, par un autre Capitaine en second du Régiment R[al] Italien, le Sr de Maubrey qui a marché en la même qualité avec le Détachement de 400. hommes de ce Régiment employé pour la garnison des Vaisseaux du Roi, et qui par les mutations arrivées dans ce Régiment, a été nommé Capitaine Commandant, au moyen de quoi vous voudrés bien lui permettre de rejoindre aussitôt qu'il aura été remplacé dans led. Détachement.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

A Versailles le 24. Juillet 1781.

J'ay reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18. de ce Mois en me renvoyant celle de M. Le C.te de Cossé, Mestre de Camp Commandant du Régiment de Vivarais. Je luy répond en conséquence. Si les Circonstances rendent nécessaire par la Suite le remplacement du S. Lafitte de Pelleport, vous voudrez bien luy en donner avis.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron, M.al de Camp. à Paris.
Vivarais.

Respectueux hommages à Monsieur le Comte, j'ai adressé à Brest la lettre originale du ministre.

le 3. aout

1781

(114)

Bureau du Mouvement des troupes

A Versailles le 3. aoust 1781.

Vous avés été prévenu, Monsieur, que l'intention du Roi etoit de faire passer dans les Colonies, dans l'Inde et à Rode Island des Détachements de bonne volonté qui seront tirés de l'Infanterie françoise et etrangere pour completter les troupes du service de terre qui y sont. Sa Majesté ayant décidé qu'il seroit fourni à chaque homme un pattelan, une grande culotte et deux chemises bleues, je vous prie de faire préparer à cet effet sept mille pattelans et grandes Culottes et douze mille chemises bleues. Le montant de la dépense qui en résultera sera acquitté d'après l'Etat que vous m'en adresserez.

J'ai l'honneur d'etre avec un parfait attachement, Monsieur, votre trés humble et trés obeissant serviteur.

Segur

P. S. ces hommes seront embarqués dans les premiers jours d'octobre prochain.

M. Le C.te de Langeron.

...du nombre
...s troupes

Copie de la lettre Ecrite à M. Le C.te de Langeron par M. Le M.is De Ségur en datte du 3. avril 1781.

Vous avés été prevenu, Monsieur, que l'intention du Roi étant de faire passer dans les Colonies, dans l'inde et à Rode-island des detachemens de bonne volonté qui seront tirés de l'infanterie françoise et etrangere pour completter les troupes du service de terre qui y sont, sa majesté ayant décidé qu'il seroit fourni à chaque homme un palteau, une grande culotte et deux chemises bleües, je vous prie de faire préparer à cet effet sept mille palteaux et grandes culottes et douze mille chemises bleües; Le montant de la depense qui en resultera sera acquitté d'après l'état que vous m'adresserés.

J'ai l'honneur d'etre &c.

P. S. ces hommes seront embarqués dans les 1.rs jours d'8.bre prochain

Bureau du mouvement de Kerysper

à Versailles le 25 aoust 1782.

Vous avez vu, Monsieur, par ma lettre de ce jour, que le Roy avoit décidé que le Premier Bataillon du Régiment d'auvergne complette à 503. hommes s'embarque avant le second, l'intention de sa Majesté étant qu'il soit fourni à chaque soldat un pateau, une grande culotte et deux chemises bleües, vous voudrez bien en conséquence les faire délivrer des Magazins de Sa Majesté à Brest. Dans le cas où les ouvriers de la guerre ne pourroient pas pourvoir à ces objets, vous vous entendriez à cet effet avec l'Intendant de la Marine à Brest qui est autorisé à vous aider de ce qui manqueroit.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Marinais.

Bau. du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 26. Aoust 1781.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27. du mois dernier, l'Etat de la dépense occasionnée par l'habillement des soldats de bonne volonté qui ont joints à Brest après l'embarquement des Détachements de bonne volonté et qui ont été rassemblés à Morlaix. Je mande à M. de Serilly de remplir le fonds des 12000.# qui est à votre disposition, de la somme de 5772.# 8.s 6.d à laquelle cette dépense a montée et d'échanger l'ordonnance que vous avez donnez, contre un Etat détaillé de cette dépense que vous ordonnerez et ferez viser du Commissaire des Guerres.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

Bau. du Mouvement des Troupes

Versailles le 26. Aoust 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je mande à M. Le Chevr. de St. Pierre Commissaire des Guerres à la Rochelle de charger le Commandant du Détachement d'Artillerie qui part de cette ville pour Pontivy d'environ 1000. Palteaux et 2000. Chemises bleües, je mande également à M. Le Chevr. Datertre au havre de charger le Commandant du Détachement d'Artillerie qui part de cette ville de 30. Palteaux et grandes Culottes et 60. Chemises bleües. Ces effets doivent être remis à M. de Champeroux à qui j'en donne avis.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur. /.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron.

Bᵒᵘ. du Mouvement des Troupes

Versailles le 26. Aout 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que cent hommes du Régiment d'Austrasie qui avoient été fais prisonniers lors du départ de ce Régiment pour l'inde viennent de débarquer à Cette et de se mettre en route pour se rendre à Lorient. Leur habillement et Equipement devant être en mauvais état, vous voudrés bien leur faire fournir les effets dont ils pourront avoir besoin tant pour le séjour qu'ils feront à Lorient que pour la traversée, ainsi que les armes qui leur manqueroient.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Segur

M. Le Cᵗᵉ de Langeron

A Versailles le 4. Septembre 1781.

J'ay l'honneur, Monsieur, de vous adresser cy-joint l'Etat de quelques officiers des Régiments d'Infanterie de Piedmont, Royal-Italien, Angoumois, Rohan-Soubise et Monsieur, aux quels le Roy a bien voulu accorder des places de Chevalier dans l'Ordre militaire de Saint Louis.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron

Le Roy, dans son Travail du 4. Septembre 1781, a accordé La Croix de Saint Louis, —

aux Srs.

De Bonsol capitaine en second dans le Régiment de Piedmont ;

Du Raël de Maubray capitaine commandant dans le Régiment Royal Italien ;

Du Rognon capitaine en second dans le Régiment d'Angoumois ;

De Fraisse capitaine commandant dans le Régiment de Rohan-Soubise ;

De St. Quentin — Dessaulx de Boulain Veron de Monroyer Vanloo de Malmore	Capitaines commandans dans le Régiment d'Infanterie de Monsieur.

Na. le S. de Rounel capne. comt. dans le Régiment de Rohan Soubise n'est pas encore susceptible de cette grace, n'ayant pas 28. ans de service. ——

A Versailles le 4 Septembre 1781.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, qu'au lieu d'un sergent qui devoit d'abord conduire en Bretagne les 12. hommes du 1.er B.on du Reg.t d'artillerie d'auxonne destinés a etre incorporés dans le second servant à l'armée commandeé par M. le C.te de Rochambeau, je les fais accompagner par le S. Grivet de Villey Lieutenant en 2.d qui doit lui même aller joindre ce dernier Bataillon. il aura sous lui un Caporal qui aprés l'embarquement des dits hommes ramenera les effets au havre. Ce Caporal fera dans le tems ce retour avec le nommé Philippe sergent major du 1.er B.on qui est détaché depuis quelque tems à Brest, et qui étant necessaire à la troupe, poura etre supléé dans le service qui l'a retenu jusqu'à présent dans cette ville par un autre sergent du Régiment de Toul. je ferai expédier alors la Route dont auront besoin et le nommé Philippe et le Caporal dont il s'agit.

J'ai l'honneur d'être avec un trés parfait attachement Monsieur, Votre trés humble et trés obeissant serviteur./.

Ségur

M. le C.te de Langeron Commandant

a Brest

10.

[B]ureau du mouvement
[d]es Troupes.

A Paris le 8. 7.bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24. du mois dernier par laquelle vous m'accusez la réception de celles que j'ai eu celui de vous adresser le 10. et 11. du même mois relativement aux détachements de bonne volonté.

Il est égal par quel département seront fournis les pantalons guêtres culottes et chemises bleues qui doivent être délivrés aux soldats composants ces détachements; l'essentiel est qu'ils en ayent et je m'en rapporte à vous sur les moyens d'y pourvoir si les Magazins de la Marine se trouvaient au dépourvu. J'en ordonnerai le remboursement de cette dépense dès lorsque vous m'aurez fait connaître les objets qui auront été délivrés par la Marine et ceux que vous aurez été dans le cas de faire faire.

Je vous ai autorisé à vous entendre avec M. Le C.te de Goyon pour changer si vous le jugez nécessaire l'emplacement assigné aux détachements pour attendre leur embarquement. Rien ne s'oppose

M. Le M.is de Langeron. J.

acquerront faire rendre à Guingamp où le Régiment de La Marck les 690 hommes destinés à le completter, cette disposition est d'autant mieux vüe que ces hommes, auront jusqu'à l'instant de l'embarquement de ce Régiment, le tems d'en prendre l'esprit et de s'habituer à sa discipline, ce qui est interessant pour le bien du service.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Fagnon (?)

Bureau de l'habillement

A Versailles le 14. 7.bre 1781.

J'emarque, Monsieur, au S.r Berthier Commre des Guerres de faire délivrer du Magasin des effets destinés pour l'armée de Rochambeau établi à Brest, au 2.e Bataillon du Régiment d'Aquitaine infie et au Régiment de la Marck infie allemande, lorsqu'il en recevra l'ordre de vous, les effets de Campement indiqués par l'État que je joins ici. Je vous prie de prévenir ces deux Régimens de ne faire aucunes dispositions pour se pourvoir des Effets portés dans led. état. Il ne sera point délivré de tentes d'officiers au 2.e Bataillon du Régiment d'Aquitaine parceque ce Régiment en est pourvu.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron M.al de Camp

(115)

Etat des effets de Campement à faire tirer du Magasin de Brest pour être délivrés aux Régiments ci après Savoir

Noms des Régiments	Tentes d'officiers garnies de leurs bois	Tentes de soldats garnies de leurs bois	Couvertures	Marmittes avec couvercles	Gamelles	Bidons Grands	Bidons Petits	Manteaux d'armes garnis de leurs piquets	Manteaux d'armes de piquets garnis de leurs faisceaux	Outils avec leurs Étuis Pelles	Pioches	Haches	Serpes	Capotes de Sentinelles
[illegible] du Régt. d'Aquitaine	"	99.	198	99.	99.	99.	750.	10.	1.	99	99.	99	99.	"
de la Marck . .	35.	216.	432.	216.	216.	216.	1,580.	20	2	216.	216.	216.	216.	"
	35.	315.	630.	315.	315.	315.	2330.	30.	3.	315.	315.	315	315.	

Dau du mouvement des troupes.

au Chateau de La muette Le 18.7.bre 1781.

J'ai L'honneur de vous adresser, Monsieur Copie d'une Lettre que je reçois de M. Le M.is de Castries relativement à L'embarquement des troupes à Brest; je vous prie en Consequence de vous Concerter avec M. De Hector sur toutes Les dispositions a faire a Cet Egard.

Je joins encore ici une route en blanc que vous m'avez demandée par votre Lettre du 9. aoust dernier pour faire rejoindre Le Détachement de 18. h.es du Rég.t du Perche qui etait à bord de La fregate La Nayade, vous savez que j'avais fait suspendre L'expedition de cette route jusqu'a à ce que Le Roy eut décidé L'emplacement de ses troupes, vous voudrez bien fixer le départ de ce détachement et Le faire mettre en marche pour sa destination. j'ai L'honneur d'Etre avec un parfait attachement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

[signature]

M. Le C.te de Langeron.

Copie de la Lettre de M. Le M.is de Castries écrite à M. Le M.is de Segur Le 14 7.bre 1781.

J'ai Estimé, Monsieur, devoir Confier à M. hector Commandant de la Marine à Brest ce qui Concerne L'embarquement des Troupes, pour lui faciliter les moyens d'accélerer les opérations projettées. vous jugerés sans doute à propos d'en informer M. de Langeron, afin que ces deux Commandants puissent agir de Concert.

J'ai L'honneur d'être &c

signé de Castries.

B.au du Mouvement des Troupes

À V.lles le 21. 7.bre 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le Régiment d'Infanterie de la Marck qui a une destination particulière doit s'embarquer à 1581. hommes et que le second Bataillon d'Aquitaine qui à la même destination doit également s'embarquer à 750. Vous avez reçu par ma lettre du 10. du mois d'Aoust dernier l'Etat de répartition dans chacune des Colonies de la Martinique, S.t Domingue, la Guadeloupe, Rode Island et l'Inde des Détachements de bonne volonté avec leurs cantonnements et l'Epoque de leur arrivée. Les Détachements destinés à completter le Régiment de la Marck étoient portés sur cet Etat.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron

Du Mouvement des Troupes

Versailles Le 24. 7.bre 1781.

Je réponds sur le Champ, Monsieur, à la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois Concernant l'embarquement ordonné à Brest des Troupes qui ont différentes déstinations.

1°. Les 200 hommes du Corps Royal de l'artillerie déstinés à une expédition particulière ne sont point Compris sur les p.^rs Etats, que je vous ai adressés, parcequ'ils ont été désignés depuis sur la demande qui en a été faite par M. Le Mis de Castriés, mais vous devés maintenant en être informé.

2°. Je vous ai instruit par ma Lettre du 21. de ce mois que le Régiment de la Marck et le second Bataillon d'aquitaine qui ont une déstination particuliere doivent être embarqués à Brest, cette même Lettre vous aura aussi fait Connoitre la force de ces deux Troupes qui sont d'ailleurs sans aucune augmentation d'officiers ni de Bas=officiers, ainsi vous

M. le Cte De Langeron.

pourés faire vos dispositions en conséquence et en prévenir M. Le Cte D'hector.

3°. au moyen du parti que vous prenés de renvoyer tout de suite à leurs Régiments les détachements d'escortes des 590 hommes qui doivent être incorporés dans le Régiment de La Marck ; Je vous adresserai incessamment des routes à cet Effet.

4°. L'intention du Roi étant que les 300 volontaires restés à Morlaix après Le départ de M. Le Cte de Grasse, soient embarqués à Brest pour suivre leur destination, v. voudrés bien prendre vos arrangements à cet Effet ; ces 300 hommes ayant été compris sur L'Etat général que j'ai adressé à M. Le Mis de Castries, J'étois dans la Confiance que ce ministre en avoit prévenu M. D'hector quant à vous, les différentes Lettres que j'ai eu L'honneur de vous écrire à ce sujet, non du vous Laisser aucune incertitude sur la destination de ces hommes de bonne volonté.

Le bien du service exigeant votre présence à Brest jusqu'après l'exécution de tous les Embarquements projettés, l'intention de Sa Majesté est que vous n'en partiez, pour revenir à Paris, que lorsqu'ils seront terminés.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Seguy

A Versailles le 24. 7bre 1781.

Pour que vous puissiés, Monsieur, concerter avec le Département de la Marine les mesures a prendre a l'effet de faire embarquer à Brest les differens Effets et munitions d'artillerie qu'on fait rassembler en ce port, tant pour ce département que pour la Cour d'Espagne, je joins icy un Etat détaillé de ces mêmes Effets avec le poids de chaque objet. Je vous serai obligé de m'informer des dispositions qui seront faites a cet égard; et lorsque M. le Chev. de Lance qui en est dépositaire sera autorisé d'en faire la délivrance, de m'envoyer des Etats particuliers de la distribution des Effets sur les différens Navires destinés au transport. Il convient aussi que les chargemens sur ces Navires soient faits de maniere que chaque bouche a feu s'y trouve assortie de tout ce qui luy est nécessaire, objet sur lequel je vous prie de vous entendre tant avec M. hector qu'avec M. de Lance.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

P.S. Je vous donne avis, Monsieur, que les Effets dont l'Etat est cy joint seront arrivés à Brest en totalité vers le 15. du mois prochain. Je vous informe en même tems que

1.

M. le Cte de Langeron.

J'adresserai incessamment à M. le Cte de Goy[...]
les ordres concernant le départ de St Servant du
détachement d'artillerie dont vous avés la composi[tion]
dans ledit Etat. Cet officier Général aura à [se]
concerter avec vous sur l'Epoque à laquelle il d[oit]
arriver à Brest; Je vous écrirai au surplus particu[lièrement]
sur cet objet./

2.A.

État des effets que l'on doit prendre et embarquer à Brest pour la destination 2.A.

20 Moules à faire Balles en Deux Caisses.

20 Coins de mire

500 Sabres de dragons en 17 Caisses.

État des effets à prendre

à Brest que l'on doit embarquer pour une seconde destination

10 Pièces de Canon de 24

4 id de 16

2 mortiers de 12 Pouces

2 id de 10 P.

6 id de 8 P.

4 obusiers de 8 P.ces 3 L.es

1798 Boulets de 16
il en manque p.r le complet deux cens deux que l'on fournira

1000 Bombes de 12 Pouces dont
425 à prendre a bord du mercure et
575 à prendre a la Batterie de la rose

2375 Bombes de 8 Pouces à prendre à la Batterie de la rose p.r le complet il en manque 625 que l'on fournira

2000 obus de 8 Pouces 3 Lignes do.
1117 à prendre à la Grille du port
421 Sur le mercure et
462 a prendre à la batterie de la ro[...]

4000 Grenades en cinq Caisses à
prendre à la Grille du port

49 Caisses d'outils à Pionniers dont

2000 Pioches
1000 Pêles rondes
1000 Pêles quarrées
500 haches
1000 Serpes.

2000 ℔ de Plomb en Balle en 200
Caisses de 100 ℔ L'une

8000 fusils du model de 1763 en 234
Caisses

2 Caisses de tirebourre

20 armemens Complets de Sappeurs
en 5 Barils et 2 petites Caisses.

ustensiles 1 Grille
a Boulets 2 Cuilleres
rouges 2 tenailles

5000 Pierres à fusil

équipage de campag^ne

4 Piéces de 12

8 id — de — 8

10 id — de — 4

4 obusiers de 6 P^ces.

Bau. du mouvement des Troupes.

Versailles le 25 7bre 1781.

Je vous previens, Monsieur, que j'adresse une route pour faire rendre a fougeres Les Cinq hommes du second Bon. du Regt. de Metz du Corps Rl. de L'artillerie Compris dans L'etat Cy joint, qui sont repassés en france pour Cause de maladies et qui etant rétablis demandent a s'embarquer pour rejoindre leur Bataillon, ils se reuniront aux autres détachements du Corps Rl. destinés pour Les Colonies qui doivent se rendre a Brest ou vous voudrez bien pourvoir a leur Embarquement.

J'ai L'honneur d'Etre avec un parfait attachement, Monsieur, votre Très humble Et Très obeissant serviteur.

Ségur

6.

M. Le Cte. de Langeron.

Bau. du Mouvement des Troupes

A Versailles le 25. 7bre 1781.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, une copie de la réponse que je reçois de M. Le Mis. de Castries rélativement aux garnisons des Vaisseaux La Couronne, et le Pegaze, vous y verrés que ces deux Vaisseaux pourront être armés au moyen des détachements qui étoient à bord de l'Alexandre de l'hardy qui doivent être armés en flute et qu'il ne sera question que d'y ajouter un Suplément qui pourra être pris sur les sections de Détachemens qui vous restent, vous pourrés même vous dispenser de fournir ce Suplément dans le cas où il ne sera pas possible de completter la garnison de ces Vaisseaux avec deux détachemens de deux Régiments seulement. puisque M. de Castries propose d'y supléer en troupes de la Marine je vous prie de m'informer du parti que vous aurés pris à cet égard.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron

Copie de la lettre écritte à M. Le M.is de Segur par M. Le M.is de Castries Le 21. 7bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14. de ce mois avec un extrait de celle que vous avoit adressée M. Le C.te de Langeron, sur les difficultés qu'il prevoyoit pour fournir les Garnisons des deux Vaisseaux nouvellement construit à Brest, la Couronne de 80. Canons et le Pegaze de 74. j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai donné ordre de desarmer deux Vaisseaux de 64. l'Alexandre et le hardy pour les mettre en flutte, et que leurs garnisons pourront passer sur les deux Vaisseaux neufs. ainsi il sera suffisant que M. Le C.te de Langeron fasse ses dispositions pour fournir à la Marine un appoint rélatif à la difference du rang des Batiments. Si le département de la Guerre trouve même trop de difficultés à donner cet appoint, je vous prie de vouloir bien m'en instruire et je manderai à M. Le C.te d'hector de s'occuper du moyen de le faire en troupes de la Marine.

J'ai l'honneur &c.

P. S. Il suffira que ces Garnisons soient prêtes pour la fin d'Octobre./.

A Versailles le 26. Septembre 1781.

M. Le Mis. de Castries m'aïant demandé, Monsieur, pour une destination ulterieure, trois Compies. de Canoniers, une de Bombardiers commandées par un Chef de Brigade, 4. Capitaines 4. Lieut.ts en 1.er, 4. Lieut.ts en 2.d, 4. Lieutenans en 3.me, et outre un Capitaine en 2.d, un Lieut. en 3.me et deux Escouades d'ouvriers, j'ai l'honneur de Vous informer que ces Détachemens seront tirés, savoir Les 4. compies. de la partie du Régiment de Besançon qui est à S.t Servan et à Cancalle, et les deux Escouades d'ouvriers avec leurs officiers, de la compagnie de la Cour Emploïée à Nantes; ils devront etre rendus à Brest à la fin du mois prochain; je charge en conséquence M. le Cte. de Goyon de les en prévenir, afin qu'ils se tiennent prets à partir aux premiers ordres qu'il leur adressera, et sur lesquels il se concertera préalablement avec vous, afin de convenir ensemble de l'Epoque précise à laquelle il faudra qu'ils arrivent dans ce Port. vous voudrés bien alors faire pourvoir à leur Logement et Subsistance; ces Détachemens y arriveront munis des Tentes et effets de Campement qui leur sont nécessaires.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron Md. de Camp

à Brest

1/.

à Versailles le 1 7bre 1781

Je viens d'être informé, Monsieur, par le S. de Klockler commandant le détachement du Régiment Royal Hesse Darmstadt qui doit être incorporé dans le Régiment de La Marck qu'à son passage à Joinville avant découvert un complot de désertion entre plusieurs soldats de ce détachement il les avoit fait passer par les verges et avoit payé au dénonciateur du complot les 200.# accordés par l'ordonnance. Comme cet officier doit arriver le 9. du mois prochain à Carhaix et qu'il demande à être remboursé de cette somme à son arrivée en cette ville, je joins ici un mandat de 200.# que j'ai bien voulu faire expédier. Je vous prie de le lui faire passer en lui recommandant de m'en accuser la réception.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

M. le Cte. de Langeron Maréchal de Camp Commandant à Brest

Bureau
de
l'habillement

A Versailles le 29. septembre 1781.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que d'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14. de ce mois, je viens d'ordonner à M. Hullin de Champeroux Commissaire principal des guerres à Brest un ordre de paiement sur le Trésorier général de la guerre en Bretagne de la somme de 19,206.# 8.s 3.d à laquelle j'ai fait ajouter les 4. deniers pour livre qui doit servir au paiement des 4000. aunes de toile bleue que vous avez fait acheter au Havre ainsi qu'au remboursement des façons des 2000. camisoles et grandes culottes que je vous ai autorisé de faire faire avec la toile qui vous a été adressée de Versailles et à celui des réparations qui ont été faites aux effets de même nature qui sont rentrés au Magasin lors du débarquement des détachements après la campagne.

J'ai fait adresser directement au S. Beaurieux négociant au Havre, le passeport nécessaire pour l'exemption des droits des fermes des 4000. premières aunes de toile bleue.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[illegible]

le Cte de Langeron Mal de Camp

(381)

7.bre 1781

(8)

État des fonds à demander au Ministre et qu'il est essentiel qui soient rendus à Brest dans les quinze derniers jours du Mois d'Octobre prochain

Savoir

Pour le paiement de 4000 Chemises de Siamoise venant du havre et rendues à Brest à raison de 4# par chaque Chemise	16,000# " "	
Pour la façon de 2000 Sarreaux, autant de grande Culottes, auxquels on a employé la toile venant de Versailles à 26s pour chaque Sarreau et culotte	2,600 " "	19,206# 8 3
Pour Réparations faites aux vieux Sarreaux et Chemises remis en magasin après differentes Campagnes	606 8 3	

Demander un passeport pour les 4000. Chemises et qu'il soit envoyé directemt. au Sr. Crambert negt. au havre

(151)

...emption
...ur droits
...ur 4000 chemises
...siamoise bleue
...oyés du havre a Brest

Passeport du Roy que Monsieur le marquis
de Segur est supplié de faire addresser directement au Sr.
Trambert ~~negociant~~ au havre, pour l'exemption
de tous droits sur les 4000 chemises de siamoise
bleue que ce negociant ~~qui~~ est chargé de fournir et d'envoyer
a Brest dans les des dix jours ~~d'octobre~~ du premier mois pour
le service des regiments d'infie. formant les
Garnisons des Vaisseaux du Roy aud. Port

a Brest le 14. 7bre 1780

État des fonds que ~~ordonnés~~ ~~demandés à~~ ~~par~~ M. le Mis. ~~de~~ de Ségur ~~est prié d'ordonner~~ supplie d'ordonner dans les 15 pers. jours du mois d'octobre 1781 pour le payement des sarrots, grandes culottes et chemises bleues ~~et~~ ~~après~~ ~~et~~ faits en conséquence de ses ordres pour le service des Détachements d'Infanterie formant les Garnisons des Vaisx. du Roy embarqués au port de Brest

Savoir

~~4000.~~

Façon de 2000 sarrots et 2000 grandes culottes, auxquels s'est été employé la toile envoyée de Versailles à 26s. le sarrot et la grande culotte	2600	3206.8.3
Pour les réparations aux vieux sarrots, grandes culottes, remis en magasin ~~après l'office~~ lors du débarqument. des Détachements après des campagnes	606.8.3	
~~Achat~~ Payement de 4000 chemises de fiamacin bleue attendues du havre, tous frais compris rendus à Brest à 4 lt. ~~pour chacune~~ l'une		16000
Total		19206.8.3

A Brest le 14. 7bre. 1781.

Versailles le 3. 8bre 1781.

J'ay l'honneur de vous prevenir, Monsieur, que M. Le Marquis de Castries m'ayant offert d'envoyer sur le champ, dans l'amérique Septentrionale une fregate et une flute pour porter l'argent et une partie des effets destinés pour l'armée de Rochambeau; j'ay donné les ordres necessaires pour faire embarquer sur la fregate les 2,500,000 qui sont rassemblés à Brest pour être envoyés à cette armée, et sur la flute les effets dont les Troupes doivent avoir le plus besoin. Je vous serai obligé de vouloir bien surveiller ces embarquemens et de faire partir sur la fregate les Officiers et Cadets Gentilshommes dont je joins ici l'Etat.

J'ay l'honneur d'être avec un sincere attachement Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur

Ségur

M. Le Cte De Langeron Mal de Camp Commandt à Brest

État des Officiers particuliers qui doivent se rendre à Brest, dans le courant du mois d'octobre 1781 pour s'y embarquer, et aller Joindre leurs Régimens respectifs.

Savoir

Pour le Regiment de Bourbonnois

Les S.rs	Epiard	Tous Eleves de l'Ecole militaire qui ont rempli des Places de Cadets Gentilshommes dans le Regiment de Bourbonnois.
	Lavau De Beaumont	
	Binet de Marcognet	
	Bellot	
	La faige	
	Ponsomailles De Grisols Du Chassan	
	Fariaux	
	Breux De Nancré	
	Le Vasseur	

Pour le Regiment de Soissonnois.

Giraud de la Chau . . . . Cadet Gentilhomme.

Bureau du Mouvement
De Troupes

à Versailles le 3. 8bre 1781.

M. le Mis de Castries m'informe Monsieur, qu'il prévoit que l'époque où le grand Convoy pourra partir de Brest, la Saison sera trop avancée pour faire passer, sans danger, les 830. hommes destinés à l'armée aux ordres de M. le Cte de Rochambeau, comme le bien du service exige, que l'on prenne dès a present des mesures pour contenir en bonne discipline ces 830. hommes qui ne s'embarqueront plus avec ceux destinés pour l'Inde et les Isles du Vent et sous le Vent, je vous préviens que l'intention du Roi est qu'ils soient tous rassemblés à Brest, ou dans une autre Ville de la Bretagne vous voudrés bien aussi faire choix d'un Capitaine ferme et intelligent pour les commander, il me paraitrait préférable de les placer à Brest parcequ'ils seraient immédiatement sous vos ordres et a portée d'etre mieux surveillés, vous pourriés d'ailleurs en tirer parti soit pour le service de la place soit pour les travaux, mais je conçois que cette disposition doit être soumise à la possibilité de les y loger, dans le cas où elle ne

M. le Cte de Langeron.

pourra pourvoir bien, peut-être jugerez vous convenable de les placer à Morlaix ou à Quimper afin de les rapprocher de vous autant que faire se pourra; vous voudrez bien m'informer du parti que vous aurez pris à cet égard.

Je vous préviens au surplus que cette disposition particulière, ne change rien à celles qui doivent être faites pour l'embarquement des hommes de bonne volonté, et des Recrües destinés pour les Isles du Vent et sous le Vent, ainsi que pour l'Isle de France.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

P. S. L'Intention de Sa Majesté est que le Capitaine soit responsable des désordres que pourraient commettre les Détachements pendant qu'il les commandera, mais s'il les maintient en bonne discipline je me souviendrai des services qu'il aura rendus

dans cette occasion, en en rendant compte à sa M.té d'une manière dont il aura lieu d'être satisfait.)

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 10 8bre 1781.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous prévenir que le Roi a décidé que le second Bataillon du Régiment d'Infanterie de R.al Roussillon serait embarqué à Brest, et porté à 750 hommes avant son embarquement. Comme ce Bataillon est à St Servan, je pense qu'il convient de l'y laisser jusqu'au moment où il pourra être embarqué; je vous prie en conséquence de vous concerter avec M. le Ch.er de Goyon, que j'informe de ces dispositions, pour faire arriver ce Bataillon à Brest à l'époque où son embarquement pourra être effectué; si vous jugiez cependant nécessaire de le faire rapprocher de cette place Sa Majesté vous y autorise, mais il paraît préférable de le laisser où il est tant pour ne pas le séparer de son premier Bataillon que pour éviter l'embarras de le placer en cantonnement dans les environs de Brest.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

P.S. Vous voudrez bien, Monsieur, vous concerter avec M. le Cte d'Hector sur l'époque à laquelle il sera nécessaire de faire arriver ce 2e Bon à Brest à l'effet d'y être embarqué.

M. le Mis de Langeron.

115

à Versailles le 10. 8bre 1781

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. de ce mois. rien ne doit vous porter à croire que vous ayez été regardé comme ayant démérité, parceque vous n'avez pas été nommé à un des gouvernemens dont il vient d'être disposé mais Sa Majesté a jugé à propos de faire porter son choix sur des officiers generaux qui ne jouissent pas d'autant de bienfaits que vous en réunissez, elle est disposée à vous bien traiter dans une autre occasion je serai très aise alors de luy presenter, comme je l'ay fait, votre demande et vos services. je ne suis pas dans l'usage de répondre aux representations de la nature de celles que vous m'avez adressée, mais je m'y suis determiné dans la vüe de vous donner des preuves du très parfait attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

Segur

M. le Cte de Langeron.

(141)

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles Le 10. 8.bre 1781.

La Situation des Troupes qui sont à S.t Domingue, Monsieur, exigeant qu'il y soit envoyé un nombre plus considérable d'hommes que celui qui devoit y passer, je joins ici un nouvel Etat de la ~~Situation~~ répartition des Détachemens auquel vous vous conformerez lors de l'Embarquement. Vous verrez par cet Etat que des 225. hommes destinés pour chacun des Bataillons de Champagne et de R.al Comtois 150. doivent passer à S.t Domingue et 75. à la Martinique; que 240. hommes des Dépots de Saintonge, Soissonnois et Bourbonnois sont également destinés pour S.t Domingue, ainsi que les 126. hommes restans des Détachemens de l'année derniere qui sont rassemblés à Morlaix et 41. hommes provenant du Dépot des Recrues de la guerre aussi à Morlaix. Vous voudrez bien, lorsque vous —

M. Le C.te de Langeron

(147)

séparerez les Détachement de Champagne
R.al Comtois et des trois Dépots; choisi
les hommes qui vous paraîtront les plus
d'espérance pour les faire passer à leur prem.
destination; vous m'en enverrez des contrôl.
séparés, conformes à celui demandé par
ma lettre du 10. aoust qui doit vous servir
de baze pour la formation des nouveaux
Détachemens &.

J'ai l'honneur d'être avec un parfa
attachement, Monsieur, Votre très
humble et très obéissant serviteur &.

Ségur

Bureau d'habillement

À Versailles le 11. Octobre 1781.

Je marque, Monsieur, au S. Bertier Commissaire des guerres de faire délivrer, du Magasin des effets destinés pour l'Armée de Rochambeau établi à Brest, au 2e. Bataillon du Régiment de Rl. Roussillon infanterie, lorsqu'il en recevra l'ordre de vous, les effets de Campement indiqués par l'état que je joins ici. Vous voudrez bien en conséquence prévenir le Commandant de ce Régiment qu'il n'a aucunes dispositions à faire pour se pourvoir de ces effets.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte. de Langeron Mal. de Camp.

[...]on du Mouvement
[...]des Troupes

A Versailles le 13. 8.bre 1781.

M. le M.is d'Angosse, Monsieur, Mestre de Camp Commandant du Régiment de Cambresis qui a servi dans celui d'Angoumois, demande que les trente hommes de bonne volonté qui en ont été tirés soient incorporés dans celui de Cambresis. Vous voudrés bien en conséquence faire passer à St. Domingue le détachement de trente hommes d'Angoumois qui étoit destiné pour la Martinique et faire passer à la Martinique celui de trente hommes du Régiment de Languedoc qui étoit destiné pour St. Domingue. Je vous prie de faire porter à leur nouvelle destination sur l'Etat que je vous ai adressé chacun de ces Détachements.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

[...]t.

[...] M. le C.te de Langeron

Versailles le 14. Octobre 1781.

Le S. D'Escriennes dont il est question, Monsieur, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7. de ce mois, a en effet été tiré du Régiment d'artillerie de la fere pour passer en qualité de Lieutenant en 2.d dans le Bataillon du Régiment d'auxonne qui sert à l'armée de Rochambeau, et il a en conséquence eu ordre de se rendre à Brest où il a du arriver muni de la lettre de passe qui lui a été expédiée dans le tems. J'en ai prévenu le 26. du mois dernier M. le M.is de Castries, afin qu'il put faire pourvoir à son embarquement pour sa destination, ce qu'il m'a marqué avoir fait. Cet officier est donc dans le cas d'être compris dans le nombre de ceux qu'il s'agit de faire partir pour Rod-Island.

Pour que vous connoissiez au surplus, Monsieur, quels sont les officiers d'artillerie qui ont eu ordre d'aller attendre à Brest le moment de leur embarquement soit pour cette destination, soit pour les Colonies françoises de l'amerique, j'en joins icy la notte.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obeissant Serviteur./.

Ségur

M. le C.te de Langeron M.al de Camp

a Brest

1583

Versailles le 17. 8.bre 1781.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, le tableau général que vous avez paru désirer, concernant les effets et individus qui doivent être rassemblés à Brest dans le courant du présent mois, à l'effet d'y être embarqués pour leur destination respective. Je reconnois dans la demande que vous m'avez faite à cet égard, le zéle et l'attention avec les quels vous ne cessez de vous occuper de tout ce qui a raport au service du Roi. Je vous prie de veiller à ce qu'il n'y ait aucune confusion dans les embarquements, et à ce que les effets et individus, qui sont pour la même destination, puissent partir ensemble autant que les circonstances le permettront. Je ne vous indique point dans quel endroit doivent se porter le régiment de la Marck, ainsi que le second Bataillon d'Acquitaine. il suffira que vous vous concertiez avec M. hector, afin qu'il puisse vous avertir lorsque les bâtiments désignés pour porter ces troupes à leur destination, seront prêts à les recevoir. Je vous serai obligé de m'informer régulièrement du départ de chaque division.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

[signature]

M. Le C.te Delangeron. a Brest.

153

(Artillerie)

Pour l'Espagne,
17. 8.bre 1781.

60 État des Effets et Munitions d'art.rie, qui seront rassemblés le 15. 8.bre 1781, à Brest; où ils seront embarqués pour le Service de l'Espagne,

Savoir.

Désignation des Objets.				Effets Quantités	Effets Poids
Bouches à feu	Canons	de	24.	16	88,000.#
		de	16.	4	16,800.
		de 8 Forcé à	12.	"	"
		de Bataille	de 12.	4	7,200.
			de 8.	8	9,600.
			de 4.	10	6,000.
		à la Rostaing de	1.#	"	"
	Mortiers	de	12. pouces	2	3,200.
		de	10. d.o	2	4,200.
		de	8. d.o	6	3,600.
	Obusiers	de	8. pouces 3. lig.	4	4,600.
		de	6 po. 1. lig. 6. p.ts	4	2,800.
				60	146,000.#
Affuts Complets	à Canons	de	24.	20	59,000#
		de	16.	5	12,500.
		de	12.	"	"
		de Bataille	de 12.	5	10,750.
			de 8.	9	17,550.
			de 4.	12	16,800.
		pour l.e à la Rostaing de	1.#	"	"
	à Mortiers	En fer Coulé	de 12.	3	6,900.
			de 10.	3	6,900.
			de 8.	8	5,760
	à Obusiers	de	8. po.	5	9,000.
		de	6. "	5	10,000.
				75.	155,160.#

Désignation des Objets.			Effets Quantités	Poids
Boulets		Du Calibre de 24.	8,000	190,000
		de 16.	2,000	32,000
		de 12.	600	7,200
		de 8.	1,200	9600
		de 4.	1,500	6000
		de 1.	"	"
			13,300.	254,800.
Bombes		du Diamètre de 12. po.	1,000	150,000
		de 10	1000	102,000
		de 8	3,000	132,000
			5000.	384,000
Obus		de 8. po. 2. l.	2,000	60,000
		de 6.	600	14,400
			2,600	80,400.
Grenades			4,000.	20000.
Gargousses à Canon		de 24.	10,000	100,000.
		de 16.	3,000	20,000.
		de 12.	"	"
		de 4.	"	"
			13,000.	120,000
Cartouches à balles de fer battu pour Canon		de 12.	200.	4,000
		de 8	400.	5,200
		de 4.	500	4,000
			1100.	13,200.
Fusées	à Bombes	de 12.	1,000	500
		de 10	1,000	500
		de 8.	4000.	1400
	à Obus	de 8.	2,500.	1000
		de 6.	800	400
			9,300.	3,800.

Artillerie Pour la Marine

Etat des Effets et Munitions d'Art.rie qui se sont rassemblés, le 15. 8.bre 1781, à Brest où ils seront Embarqués pour le Service particulier de la Marine.

Savoir.

Désignation des objets			Effets Quantités	Effets Poids
Bouches à feu	Canons	de 24	6	33,000 L
		de 16	"	"
		de 8 forcés à 12	7	15,400
		de Bataille de 12	"	"
		de Bataille de 8	"	"
		de Bataille de 4	20	12,000
		à la Rostaing de 1 L	12	2,160
	Mortiers	de 12 pouces	"	"
		de 10	"	"
		de 8	"	"
	Obusiers	de 8 pd. 3 lignes	"	"
		de 6 pd. 1 lig. 6 p.ts	6	4,200
			51	66,760 L
Affûts Complets	à Canons	de 24	8	23,200
		de 16	"	"
		de 12	9	20,900
		de Bataille de 12	"	"
		de Bataille de 8	"	"
		de Bataille de 4	24	33,600
		pour C. à la rostaing de 1 L	14	4,900
	à Mortiers	en fer coulé de 12	"	"
		en fer coulé de 10	"	"
		en fer coulé de 8	"	"
	à Obusiers	de 8 pd	"	"
		de 6	8	16,000
			63	98,600 L

Désignation des Objets		Effets	
		Quantité	Poids
Boulets	du Calibre de 24	14,000	343,…
	de 16	"	
	de 12	5000	61,…
	de 8	"	
	de 4	60,000	240,…
	de 1½	6,000	6,…
		85,000	660,…
Bombes	du Diamètre de 12 pouces	1,000	140,0…
	de 10	"	
	de 8	"	
		1,000	140,0…
Obus	de 8 pd. 2 lig.	"	
	de 6 pd.	4,000	96,…
		4,000	96,…
Grenades		4000	20,…
Gargousses à Canon	de 24	"	
	de 16	"	
	de 12	5,000	25,…
	de 4	15,000	37,…
		20,000	62,…
Cartouches à Balles de fer battu pour Canons	de 12	1,400	28,…
	de 8	"	
	de 4	4,000	56,…
		5,400	84,…
Lances à feu		20,000	10,…
Voitures Complettes:	Chariots à Canons	2	4,…
	Triqueballes	4	4,…
	Caissons pour fusils	4	3,…
		10	12,…

Désignation des Objets.			Effets. Quantités.	Poids.
Engins à Lever	Grandes Chèvres Complettes		1	600 L
	Chevrettes		1	60
	Cricks		"	"
			2	660
Outils	à Pionniers	Pioches	3,000	12,750
		Pelles rondes	2,000	5,876
		Pelles Quarrées	2,000	5,500
	Tranchants	Serpes	2,000	2,250
		Haches	1,000	4,000
			10,000	30,376 L
Armes de Guerre		Mousquetons	1,000	10,000
		Fusils de Soldats	28,000	308,000
		Pierres à pistolets	1,000	4,000
		Baguettes de fer de rechange	4,000	4,000
			34,000	326,000 L
Pierres à fusils			500,000	15,625
Poudre de Guerre			300,000	410,000
Sacs à terre			50,000	75,000
Plomb en Balles			"	"
Moules à faire Balles Complets			50	600
Armement Complet de Sapeurs			30	450
Sabres de Dragons			500	2,000
Pétards Armés			12	360
Mèche			10,000	11,000
Cordages à Canons	Paires de prolonges doubles		20	200
	Paires de Traits à Canons		"	"
			20	200

Désignation des Objets.		Effets	
		Quantités	Poids
Mesures à Poudre	de 24.	10.	
	de 12.	10.	
	de 4.	30.	
		50.	
Poinçs de Mire		30.	12

Récapitulation des poids de chaque objet.

Savoir:

Bouches à feu	66,760. Livres
Affuts	98,600.
Boulets	650,250.
Bombes	140,000.
Obus	96,000.
Grenades	20,000.
Gargousses	62,500.
Cartouches à balles	84,000.
Fusées et Lances	10,000.
Voitures	12,000.
Engins à Lever	660.
Outils	30,376.
Armes de Guerre	326,000.
Pierres à fusils	15,625.
Poudre de Guerre	410,000.
Sacs à Terre	75,000.
	2,097,771. Livres

Suitte de la Récapitulation des Poids de chaque Objet :

Cy Contre	2,097,771. Livres
Plomb en balles	"
Moules à balles	600
Armement des Sapeurs	450
Sabres de dragons	2,000
Pétards armés	360
Méches	11,000
Cordages à Canons	200
Mesures à poudre	20
Coins de Mire	1200
Total	2,113,601. Livres
Encombrement des Effets évalué à	200,000.
Total Général	2,313,601. Livres.
	formant Environ 1157. Tonneaux

Désignation des Objets.			Effets Quantités	Effets Poids.
Voitures Complettes	Chariots à Canon		4	8,000 ℔
	Camions		2	2,000.
	Triqueballes		2	2,400.
	Caissons	pour Pièces de 12	12	19,200.
		id. de 8	16	25,600.
		id. de 4	10	16,000.
		pour Obusiers de 6	8	19,200.
		pour fusils	12	19,200.
		pour Outils	2	3,200.
	Chariots à Munitions		6	9,600.
	Forges de Campagne		1	1,500.
			75.	125,900 ℔
Engins à Lever	Grandes Chèvres Complettes		1	600.
	Chevrettes		4	280.
	Crics		4	280.
			9	1,160 ℔
Outils	à Pionniers	Pioches	2,000	8,500 ℔
		Pelles rondes	1,000	2,950
		Pelles quarrées	1,000	2,750.
	Tranchans	Serpes	1000	1,130.
		Haches	500.	2,000.
			5,500.	17,330.
Armes de Guerre		Fusils de Soldats	8,000	104,000.
Pierres à fusils			50,000	1,560.
Poudre de Guerre			"	"
Sacs à terre			10,000	15,000.
Plomb en Balles			20,000	20,000.
Moules à faire balles, Complets			"	"
Armemens Complets de Sapeurs			20	300.
Sabres de Dragons			"	"
Mèche			2000 ℔	2,100 ℔

Désignation des Objets.			Effets Quantités	Poids.
Cordages à Canons...	Paires de prolonges doubles		50	500
	Paires de Traits à Canon		50	300
			100.	800
Plattes formes...	à Canons		24	12,000
	à Mortiers	de ... 12	2	400
		de ... 10	2	400
		de ... 8	6.	900
			34.	13,700
Ustencils pour Boulets rouges.		Gril	1	25
		Cueilleurs	2	16
		Tenailles	2	20
			5	61
Bois et fers de rechange				30,000

Récapitulation

des poids de chaque Objet

Savoir.

Bouches à feu	146,000. Livres
Affuts	155,160.
Boulets	251,800.
Bombes	384,000.
Obus	80,400.
Grenades	20,000.
Gargousses	120,000.
Cartouches à Balles	13,200.
Fusées	3,800.
Voitures	125,900.
	1,300,260. Livres

Suitte de la Récapitulation

du poids de chaque objet

Cy Contre	1,300,260. Livres
Engins à Lever	1,160.
Outils	17,330.
Armes de Guerre	104,000. fusils de Soldats 78000.
Pierres à fusils	1,960
Poudre de Guerre	"
Sacs à terre	15,000.
Plomb en balles	20000.
Moules à Balles	"
Armemens de Sapeurs	300.
Sabres de Dragons	"
Mèche	2,100.
Cordages à Canon	800.
Plateformes	13,700.
Ustencils pour Boulets rouges	61.
Bois et fer de Rechange	30,000.
Total	1,506,271.
Encombrement des Effets évalué à	300,000.
Total Général	1,806,271. Livres formant 903 Tonneaux, 271. Livres

Détachement du Corps Roïal

destiné à s'Embarquer avec les Effets demandés par l'Espagne.

Savoir:

1. Chef de Brigade Lieutenant Colonel.
4. Capitaines en 1er.

5.

T. S. V. P.

De l'autre part ... 5.

1. Capitaine en 2.^{ond} et Ouvriers.

4. Lieutenans en 1.er

4. Lieutenans en Second

5. Sous Lieutenans en 3.e dont 1. d'ouvriers

19. Officiers.

Et 248. Bas officiers, Canoniers, Bombardiers et Ouvriers. /.

État des Différens Effets d'habillement, d'Équipement et autres qui Seront successivement rassemblés à Brest, à l'effet d'y être embarqués pour differentes destinations.

Savoir.

Effets demandés par la Marine.

12,000. Equipemens composés de la Giberne, du Porte-giberne et d'un Ceinturon pour porter la Bayonnette.

N.ª Ces Equipemens doivent être arrivés à Brest.

3000. Chapeaux

Ils doivent être rendus à Brest.

500. Selles de Dragons. id.

500. Selles de hussards. 250. sont partis de Strasbourg le 31. Aoust, les autres devoient en partir à la fin de 7bre.

25,000. aunes de Draps vert, rouge et jeaune

1500. au de ces Draps sont partis de Lodève le 27. Aoust. Et 2555. le 12. 7bre Le restant jusqu'à la Concurrence des 25,000. aunes sera expédié de Lodève d'ici à la fin de Novembre.

Effets destinés pour les Régimens qui composent l'Armée commandée par M. le Comte de Rochambeau.

Savoir:

144.	Balots, Caisses ou Bariques Contenant du Cuir fort et des Effets d'habillement	Bourbonnois
94.	id. .. id.	Soissonnois
40.	id. .. id.	Auxonne
2.	id. .. id.	R.al deux Ponts
1.	id. .. id.	Saintonge

Effets de toutes Natures destinés pour l'Armée de Rochambeau.

120. Boucauts ou Caisses
Contenant des Bretelles de fusils, des clouds, du g. blanc, du Poil de Chevre et du fil.

243. Caisses ou Balots
Contenant Draps, doublures, Toilles Camelot et Basin.

49. id... Contenant Etoffe pour Cols, Buffeterie et Sabres Dragons.

30. Boucauts de Souliers

6000. fusils de Soldats.

28. Caisses de Papiers

74. Ballots ou Bariques de Draps à pansements et de Charpie

600. Bariques de vin de Bordeau.

35. Tierçons d'eau de vie.

14. Barils de Ris.

4000. Quintaux de farine.

Effets de toutes natures destinés pour les Etats unis de l'Amérique.

---

156. Bariques ou Boucauts
Contenant Buffeterie, Boutons, Casques, Chapeaux, Galons, Boucles Epérons, Mords de Brides &c.

60. Caisses ou Barils de fer blanc.

11. Bariques ou Rouleaux de fil de fer.

1. Caisse d'Instruments de Chirurgie.

110. Ballots, Contenant Draps, Couvertures, Serge Cadis, Tricot et autres marchandises de Laine.

15,000. fusils de soldats garnis de Bayonnettes dont 5000. sont à Brest, Le reste y sera remis dans les premiers jours de g.bre

2. Obusiers de fonte garnis de leurs affuts et armemens.

1000. Obus.

800,000. Pierres à fusils

10. Moules à Balles

2,500. Epées de Sergens

200. Milliers de poudre de Guerre.

24,408. Couvertures de Laine.

22,014. Chapeaux de soldats et d'officiers.

61,000. aunes de toilles pour tentes.

16,567. Chemises.

10,460. habits de soldats

8,655. Pantalons de soldats.

6,614. paires de souliers

670. douzaines de paires de bas de soldats.

485. Cuirs.

12,901. Cols de soldats.

N.a Tous les Effets Cy dessus doivent être à Brest, ou en route pour s'y rendre.

Ceux qui suivent, seront expédiés Successivement.

1340. aunes de Drap fin, Bleu, Chamois et Blanc, pour Officiers.

1,900. aunes d'Etamine blanche, id. pour officiers
140. aunes de Bougran ... id.
600. aunes de Toille blanche pour doublures . id.
1,000. douzaines de gros boutons d'argent .. id.
900. d. ... petits
400. Epaulettes
180. au. de Galons d'argent
1,200. Chemises.
3,600. au. de Toille pour draps de litt.
12,800. au. de Drap bleu, Ecarlatte et Chamois, pour Sol.
24,000. au. Tricot blanc . id.
40,000. au. Cadis ou Serge id.
12,000 au. de Toille pour doublure id.
32,000. douzaines de gros et de petits boutons p.r id.
12,000. paires de bas de laine id.
12,000. au. Toille pour Chemises id.
6,000. paires de bas de fil ... id.
4,000. aunes de Molleton blanc pour pantalons et Gilets p.r id.
2. Caisses ou boucauts d'agraphes, boucles, fil, poil de chèvre et aiguilles. 1.

État des Régimens et des différens Détachemens qui doivent se rassembler successivement et avant la fin du mois d'octobre 1781, à Brest où ils seront embarqués pour leurs destinations respectives.

Savoir

Destinations	Régimens	Détachemens de bonne volonté ou des Dépôts de recrues qui sont en France	Totaux	Observations
	La Marck	1001.	3101.	Ces Corps marcheront avec les Effets et ustenciles cy après détaillés. Les Effets dont ils ont ordre de se pourvoir, seront achetés par eux, au moyen des avances qui leur ont été faites.
	Détachemens pour le Complettes			
	de Royal deux ponts	130.		
	d'Alsace	110.		
	d'Anhalt	110.		
	de Nassau	110.		
	de Rl. Hesse d'armstat	110.		
	de Berwick	30.		
	2e. Bataillon d'Aquitaine — Completté par le 1er.	750.		
	2e. Bataillon de Rl. Roussillon — Completté par le 1er.	750.		

Effets de Campement qui seront fournis du Magazin de Brest aux troupes cy dessus.

Savoir.

		à La Marck	Au 2e. Bon. d'Aquitaine	Au 2e. Bon. de Rl. Roussillon
Tentes garnies de leurs Bois	pr. Officiers	35	4	17
	pr. Soldats	216	99	99
Couvertures		432	198	198
Marmites avec Couvercles		216	99	99
Bidons	Grands	216	99	99
	Petits	1580	750	750

Destination	Suitte des Effets à délivrer	à Lamarck	Au 2e Bon d'Aquitaine	au 2e Bon Ral. Rou[ssillon]
	Gamelles	216	99	9[?]
	Manteaux d'armes garnis de leurs faisceaux	20	10	1[?]
	Manteaux d'armes de Piquet	2	1	
Outils garnis de leurs Etuis	Pelles	216	99	9[?]
	Pioches	216	99	9[?]
	Haches	216	99	9[?]
	Serpes	216	99	9[?]

Suite des Détachemens

Destination		
Rhode Island	de différens régiments	590.
St. Domingue	id.	2,212.
La Martinique, La Grenade, St. Vincent, Tabago, La Guadeloupe		1,107.
L'Inde		600.

Etat des Officiers particuliers qui doivent se rendre à Brest dans le Courant du mois d'8bre 18[?] pour s'y Embarquer et aller joindre leurs régiments Respectifs.

Savoir

Pour le Régim.t de Bourbonnois.

Les Srs.

Destination	Officiers
Rhode Island	Spiard[?]
	Tavau de Beaumont
	Vines de Marcogné[?]
	Vellot[?]
	Lafaige
	Soubonnails de Grisols du Chassan

stinations

l'Islande.

S. Dominique:

Suitte des Officiers destinés pour le
Régiment de Bourbonnois.

Les S.rs

Gariaux .... "
Dreux de Nancré .... "
Le Vasseur .. "

Tous Eleves de l'Ecole Roïale militaire
qui vont remplir des places de Cadets
Gentilshommes.

Pour le Rég.t de Soissonnois.

Giraud de la Chace, Cadet Gentilhomme.

Pour le régiment de Nivernois.

Gautrand ..... 1.er Lieutenant

Bureau de l'habillement

A Versailles le 18. Octobre 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que conformement à votre demande du 28. du mois dernier, j'ai ordonné à M. Bertier Commissaire des guerres de faire delivrer du magasin de l'armée de Rochambeau, sur votre ordre par écrit au second Bataillon du Regiment d'Acquitaine 896. aunes de drap blanc, 800. aunes de tricot blanc, 800. aunes de toile de 7/8 et 1400. aunes de serge. on ne peut remettre de drap jonquille, parcequ'il n'en existe point dans ce Magasin.

Vous devez être à present informé, par M. de Champeroux, qu'en conséquence de la lettre que je vous ai écrit le 20 juillet dernier il y a en routte 8,986. aunes 1/2 de tricot et 10,174. aunes 1/2 de toile, ainsi que des draps, doublures et autres objets, le tout pour les troupes qui servent sur les vaisseaux du Roy.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron Md des Camps et armées du Roy à Brest

a Versailles le 19. 8.bre 1781

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que M.rs Boylié, Brunet, La Lustière, Jaÿdié de Tersac, Rapine de Saxy et Garnier officiers du Corps Royal du génie ont ordre d'être rendus avant le quinze du mois prochain à Brest où ils s'embarqueront.

J'ai l'honneur d'etre avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant Serviteur./.

Ségur

M. Le C.te de Langeron. M.al de Camp

Rau. du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 20. 8bre. 1781

Le Régiment Rl. Roussillon, Monsieur, ne devant plus fournir les cinquante hommes de bonne volonté qui étoient destinés à passer à St. Domingue, pour y completter les troupes du service de terre qui y sont, je vous préviens que les trente six hommes que je fais rendre, de l'Isle de Ré, à Brest devront avoir la destination de St. Domingue, au moyen de quoi il passera dans cette Colonie 3198. hommes au lieu de 3212. qui devoient y passer.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron

à Versailles le 5. 8bre 1781.

J'ay l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que ce n'est plus M. de Fanton qui doit commander les quatre Compagnies du Régiment de Besançon artillerie qui ont été envoyées en dernier lieu à Brest pour delà se rendre aux destination ultérieure; ce Commandement passe à M. de Bonnay Chef de Brigade au même Régiment a qui je donne ordre d'en aller prendre possession sans perte de tems; Je vous prie d'en informer M. de Fanton dans le cas où il seroit arrivé à Brest.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron

à Brest

Notte pour Monsieur le Comte de Langeron

Mr. de Fanton, par raison d'une santé altérée, par le besoin de voir ses interets de famille qui sont dans la plus mauvaise situation à cause des longues absences qu'il a faites de chez lui, par la raison d'un éloignement de 316. lieues de sa garnison, étant de Grasse en Provence, avoit obtenu la permission de devancer de quelques jours l'epoque du départ des semestriers, pour jouir du premier semestre qu'il a pris de sa vie en tems de guerre. à peine étoit-il arrivé, qu'il reçut ordre de repartir.

cet ordre reçu à sept heures du soir, fut mis en execution le lendemain à cinq heures du matin et cet officier a fait une telle diligence qu'il a joint son détachement à Belle Isle en terre et avec lequel il est arrivé à Brest après avoir fait 370. lieues

arrivé sans aucune espèce d'équipage et ayant consommé en routes les secours qu'il avoit reçus d'une famille épuisée par des pertes considerables, et par des fréquentes dépenses occasionnées par l'établissement d'un grand nombre d'enfants dont deux sont peris au service; Mr. de fanton se hâtoit d'aliener un contract en constitution pour former son équipage lorsqu'il a appris que Mr. Bonnay commandant naturel de ce détachement avoit reçu des ordres pour venir le remplacer.

au sujet du Ministre … des Troupes

à Versailles le 25. 8.bre 1781.

M. le Cte R… demande, Monsieur, que trois officiers et 26. hommes, qui restent à Lesneven du Détachement de 400 hommes que le Régiment de Brie a fourni pour la garnison des vaisseaux, rejoignent ce Régiment à S.t Pol de Léon où il doit arriver le 15 novembre prochain; il expose que cette réunion est nécessaire tant pour rétablir l'habillement de ce Détachement que pour d'autres objets, utiles à la Troupe; et comme je n'y vois point d'inconvénient et qu'attendu la proximité du Régiment, vous serez à portée d'en tirer, les officiers et les soldats de remplacement, qui pourroient être nécessaires dans ce Détachement, qui se … vaudrez, si vous en jugez de même je vous prie de faire rejoindre la section dud. Détachement qui est à Lesneven, et de m'informer du parti que vous aurez pris à cet égard.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

A M. le Cte de Langeron.

3.au du Mouvement des Troupes

A Versailles le 25. 8.bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17. de ce mois, rélativement aux détachements de bonne volonté destinés à completter les troupes qui sont aux Colonies.

Vous avez vu par ma dépêche du 20. de ce mois que le Régiment R.al Roussillon ne devoit pas fournir les cinquante hommes qui devoient en être tirés pour ce service, et qu'ils seroient remplacés par des Recrues du Dépot de la Guerre qui sont en route pour se rendre de l'Isle de Ré, à Brest.

Vous pouvez, Monsieur, faire faire les réparations à l'habillement des Soldats composant les détachements de bonne volonté, qui en auront besoin; mais celles qui seront occasionnées par l'inéxécution de ce qui est prescrit par ma lettre du 10. aoust, vous voudrés bien en faire porter la dépense en retenuë aux Régiments d'où sont tirés les Détachements; quant à celles qui ne pourront être attribuées à la faute des Régiments vous en ferez former un état ainsi que des fournitures

M. le C.te de Langeron

Le Gouverneur du Mouvement du Port de Rochefort. — À Versailles le 25. 8.bre 1781.

D'après ce que vous me marqués, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18. de ce mois concernant le S.r de Bonsol, Capitaine au Régiment de Piémont, qui commande le détachement du Régiment employé pour la garnison des Vaisseaux, je mande à M. le M.is de La Fare de faire partir sur le champ un autre Capitaine pour aller relever cet officier à Brest.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le C.te d'Hangerry.

A Versailles le 27. 8bre 1781.

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 22. de ce mois qu'il manquoit encore à Brest une grande quantité d'Effets d'artillerie destinés a y être embarqués. Le manque d'eau dans la Loire, malgré la précaution que l'on a prise de ne donner aux Bateaux que de très petites charges a aporté nécessairement du retard a leur arrivée a Nantes. Cependant d'après plusieurs avis que j'ay reçûs, soit de la part du Directeur de l'artillerie en cette place, soit de celle du S. Bietrix qui s'y est même transporté pour accélerer l'Expedition des Effets; Je suis fondé a croire que depuis le départ de votre lettre, il a dû arriver à Brest deux Navires chargés qui avoient été précédés de Cinq autres de l'arrivée desquels je suis informé; que Trois autres Navires a la datte du 23. de ce mois étoient prets a partir de Nantes et enfin qu'il n'en restoit plus que Cinq destinés a porter le complément des Effets qui a la même Epoque étoient en charge, et qu'on esperoit que sous huit Jours ces derniers Batimens pouroient profiter de l'escorte de la frégate la Tourterelle, de sorte que Je dois présumer que la totalité des Effets sera rendûe à Brest dans les Premiers Jours de Novembre

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

2.

M. le Cte de Langeron

A Versailles le 21. 8bre. 1781

J'Ecris à m. le Mis. de Castries, Monsieur, pour le prier de donner des ordres pour le passage de m. le Vte d'Allemans Mestre de Camp en second du Régiment d'Agenois, absent par Congé, et qui demande à rejoindre: je vous en previens, pour que vous veulliés bien, lorsqu'il sera rendu à Brest, pourvoir à son Embarquement.

vous avés bien fait de refuser le S. Outhier officier dans le Régiment Provincial de Vezoul qui, sans être muni de permission, vous a demandé à s'Embarquer pour les Colonies.

je joins ici l'Etat de quelques officiers qui doivent profiter du convoi, et pour l'Embarquement desquels m. le Mis de Castries a du donner des ordres.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait atachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte. de Langeron.

Officiers des troupes du departement de la Guerre qui demandent à s'embarquer pour joindre leurs Regiments

Régiment de Bourbonnois

Les S.rs

Espiard
Irland de Lavau de Beaumont
Binet de Marcognet
Bellot
Lafaige
Poussonnailles de Grisols du Chanay
Fariaux
Dreux de Nancré
Le Vasseur

Eleves de l'Ecole Militaire nommés a des Places de Cadets Gentils-hommes.

Régiment de Soissonnois

Giraud de La Chaux

nommé à une Place de Cadet Gentil-homme.

Regiment de Gâtinois

Villeneuve
nommé à une place de Cadet-Gentil-hom

Régiment de Cambresis

La Boisselle, Capitaine Commandant

Lepinay, Lieutenant

Mazelaigues l'aîné, Cadet Gentil-homme

Mazelaigues, Cadet, Cadet Gentil-homme

Chev. de Laffitole, Cadet Gentil-homme

Chev. Descorbiac, Cadet Gentil-homme.

Régiment d'Agenois

Vte D'allemans, Mtre de Camp en Second

Régiment de Viennois

- Gautrand, 1er Lieutenant.

Regiment de Touraine.

Cardon de Vidampierre Lieut. en 2d. des chasseurs.

~~Regiment de Saintonge.~~

~~Le père Justin Aumônier~~

Versailles le 25. 8.bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 24 de ce mois. L'Etat que je vous ai adressé le 24 du mois dernier a eû pour objet, de vous faire connoître la repartition qui devoit être faite, entre la Marine et l'Espagne, des differens Effets d'artillerie que je faisois passer à Brest, afin que vous pussiés vous concerter avec M. Hector sur leur Embarquement, suivant leur destination respective. mais j'ai sous mes yeux la minute de l'Etat que je vous ai fait parvenir, et je n'y vois point qu'on y ait indiqué, ainsi que vous me le marqués, que les 19 officiers et 248 hommes du Corps Royal de l'artillerie dussent être particulierement attachés à la partie des Effets destinés pour l'Espagne. En Effet c'est à M. le M.is de Castries à informer M. Hector de l'emploi qui doit en être fait. Il en est de même des officiers du génie qui sont en route pour se rendre à Brest. J'écris à ce sujet à ce ministre, et je ne doute point qu'il ne

M. le C.te de Langeron.

donne à ce Commandant de la Marine, tous les éclaircissemens dont il aura besoin et auxquels je vous prie de vous conformer éxactement, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, parcequ'il a été convenû de tous les tems avec M. Le M.ᵉʳ de Castries que je me chargerois de lui faire parvenir à Brest les individus et effets dont il pourroit avoir besoin, et qu'à l'exceptiⁿ de ceux à faire passer à Rodeisland, ce ministre se reserveroit d'indiquer les destinations et distributions de tous ces effets et individus.

Je vous prie, Monsieur, lorsque vous aurés à m'écrire sur differens objets de vouloir bien me faire des lettres separées, vous m'éviterés la peine de faire faire des Extraits pour mes Bureaux, cequi apporte toujours du retard dans les Expéditions.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur;

Segur

P. S. Je vous avois mandé, Monsieur, précédemment que le détachement d'artillerie devoit être de 248. ho[mmes]

mais je présume qu'il ne sera que de 244, dont 216. Canonniers et Bombardiers et 28. Ouvriers; vous voudrés bien en prévenir M. Lecteur. /.

Bau du Mouvement des Troupes.

Versailles le 29. 8bre 1781.

J'ay l'honneur de vous adresser, Monsieur, les Routes que je vous ai annoncées pour faire rendre à leurs Régiments les Détachements d'Escorte qui ont Conduits en Bretagne ceux de Bonne Volonté destinés à compléter les Troupes de Terre employées dans les différentes Colonies. Vous verrez que toutes ces Routes partent de Brest d'où les Escortes doivent se mettre en marche après l'Embarquement des hommes confiés à leur Conduite, vous remarquerez aussi que plusieurs de ces Escortes doivent se réunir et marcher sur la même route, cette réunion ayant paru Convenable attendu que leurs Régiments se trouvent dans les mêmes Garnisons ou sur la direction des routes, je compte aussi qu'il en résultera une Economie sur le nombre de Voitures à fournir à chaque Détachement. comme il n'est pas possible de prévoir l'Epoque des embarquements l'on n'a pu fixer celle du départ de ces détachements ni donner les avis en Conséquence, vous voudrez donc bien y suppléer en réglant vous même leur

M. Le Cte de Langeron

départ et en donnant vos ordres pour que chaque détachement envoye au moins deux ou trois jours à l'avance un officier ou Sergt pour faire préparer l'Etape dans chaque logement. Cette Précaution sera d'autant plus nécessaire qu'au moyen de la réunion de plusrs détachements qui doivent marcher sur la même route il convient d'assurer à l'avance le service de l'Etape et du Logement. je Sais au surplus que je ne puis mieux faire que de m'en rapporter à votre attention et à votre Prévoyance pour que les intentions du Roy soient parfaitement remplies sur tous les objets que Sa majesté vous a confiés.

Je ne vous adresse point de routes pour les détachements des Régiments qui sont actuellement en Bretagne et dont je joins ici l'état de leur Emplacement, vous voudrez bien expédier celles qui seront nécessaires pour les faire rejoindre et vous concerter à ce sujet avec M. le Cte de Goyon.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(signé) [illegible]

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 31. 8bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois relativement à l'incorporation dans le Régiment de La Marck des Détachements de ceux de Nassau et de Rl. hesse d'armstatt, je ne puis qu'approuver le parti que vous avez pris de faire remettre aux Commandants de ces deux Détachements l'armement et l'équipement des hommes qui le composoient conformément à la lettre du 10. aout. Si ce Régiment n'est point pourvû de fusils au complet, lors de son embarquement, vous pourrez lui en faire fournir de l'arsenal de Brest.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

[signature]

Le Cte. de Langeron.

B.au du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 31. 8.bre 1781.

Je vois, Monsieur par une Lettre de M.r le C.te de Maillé du 12. 7.bre dernier que vous lui avez Communiqué celle que je vous ai écrite le 26. aoust, rélativement au détachement de 100. h.es du Rég.t d'austrasie arrivant de S.te Croix de Ténerif. je mande à cet off.r Général de se Conformer à ce qu'elle prescrit et de s'entendre avec vous tant pour les 600. hommes de bonne volonté destinés pour l'Inde, que pour les 100. h.s tirés du dépot du Rég.t d'austrasie.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le C.te de Langeron

... du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 1er 9bre 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je donne ordre à M. de Sérilly de faire payer trois mois d'avance au Régiment de La Marck et aux .... Bataillons des Régiments d'Aquitaine et de Rl. Roussillon ; M. Le Mis. de Castries en a également donné pour que l'objet qui est à la charge du Département de la Marine lui soit payé.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

... Le Cte. de Langeron.

(148)

Bureau du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 3. 9bre 1781.

Comme il est possible, Monsieur, que les avances que M. de Serilly a eu ordre de faire au Regiment de La Marck et aux seconds Bataillons des Regimens d'Aquitaine et Royal Roussillon avant leur embarquement, n'ayent pas encore été effectués, vous voudrés bien vous faire representer les differentes lettres que j'ai ecrites a ce sujet aux Commandans de ces corps et donner sur le champ vos ordres pour que les sommes qui leur ont été fixées leur soient payées sur les fonds qui sont a votre disposition ; j'aurai soin de vous les faire remplacer dès que vous m'en aurés fait connoitre le montant. J'ai cru, Monsieur, cette précaution indispensable et utile au bien du service.

J'ai l'honneur d'etre avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron.

(127)

A Versailles le 3 9bre 1781

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, qu'indépendamment des quatre Compagnies du Regt de Besançon artillerie et des deux Escouades d'ouvriers qui ont été envoiées en dernier lieu à Brest, où elles doivent s'embarquer pour une destination ulterieure je vais faire rendre dans ce port, le plutot possible, pour le même objet

Savoir

Deux Escouades de Sapeurs commandées par le Sr. de Mercey Lieut. en 1er avec commission de Capne. et par le Sergent major de la Compie qui les fournit, et composées ensemble de deux sergens, deux caporaux, deux apointés et vingt Sapeurs.

Deux Escouades de Mineurs Commandées par le Sr. de Catelin Lieutenant en second, et composées en total de un Sergent, deux Caporaux, deux apointés et onze Mineurs.

Je vous prie de vouloir bien à l'arrivée de ces deux Détachemens qui sont tirés de St. Servan pourvoir à leur logement et subsistance, ils seront munis de leurs Effets de Campement.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

3.

(170)

A Versailles le 7. 9.bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 31. du mois dernier. M. de Sauton avoit été designé par choix pour commander le Détachement d'artillerie destiné à s'embarquer à Brest; il a représenté les sacrifices qu'il etoit obligé de faire pour remplir cette commission dont, suivant l'ordre du tour à marcher, devoit etre chargé M. de Bonnay chef de la Brigade du Régiment de Besançon qui fournit la majeure partie du dit Détachement; sur le compte que j'en ai rendu au Roy, sa Majesté aïant jugé M. de Bonnay propre à etre chargé du commandement dont il s'agit, elle l'a substitué à M. de Sauton: La reclamation que ce dernier fait actuellement à cet égard, ne s'accorde point avec l'eloignement qu'il avoit d'abord témoigné, et de ce qu'il n'a pas montré dans cette occasion le même zele et la même bonne volonté que s'il etoit parti sans représentations, ce n'est pas une raison pour lui meriter d'être traitté favorablement; s'il n'avoit pas été irregulierement absent de son poste lors de l'arrivée de ses premiers ordres, il n'eut point été exposé à une aussi longue route que celle qu'il s'est trouvé dans le cas de faire; d'ailleurs M. de Bonnay va se rendre a Brest, et sa nomination etant conforme et à la regle et à la demande même de M. de Sauton, il n'est plus possible d'y rien changer.

Je donne des ordres pour que conformément au mémoire qui etoit joint à votre Lettre, le Détachement du Régiment de Besançon et celui d'ouvriers qui sont à Brest, ainsy que les deux de sapeurs et de Mineurs dont je vous ai annoncé l'arrivée par la mienne du 3. de ce mois, soient armés

M. le C.te de Langeron

de fusils du nouveau modele, et je vais faire pourvoir aussi à ce qu'ils soient fournis des effets d'habillement qui leur sont nécessaires.

Je marque à M. le Cte de Goyon de faire rendre à Brest pour remplir les fonctions d'aide Chirurgien de ces Détachemens, le nommé Roux qui sert dans l'une des compagnies du Régiment de Besançon qui sont à l'orient il emportera avec lui son décompte et sa part de la bourse commune.

Quant à la masse dont les dits détachemens auront besoin à leur destination pour les differens objets de leur entretien, il en sera usé à leur égard comme pour les autres Troupes servant dans les Colonies.

J'autorise M. L'Intendant de Bretagne à leur faire payer, à compter de leur arrivée à Brest, et pendant le séjour qu'ils y feront, le suplement du tiers en sus de leurs apointemens et Solde, ainsi qu'en jouissent les Régimens ou Bataillons employés dans cette Ville.

Je n'ai point encore reçu Monsieur, les mémoires de demandes de la Croix de St. Louis pour les Srs. de Guiscard et Le Noble deux des capnes. du Détachement du Rt. de Besançon ny les certificats necessaires pour constater s'ils en seront en effet susceptibles aux époques qu'ils indiquent; lors qu'ils me seront parvenus, je m'en ferai rendre compte, afin de pouvoir ensuite proposer à Sa Majesté de les traitter aussi favorablement que pourront le permettre et leurs services, et la circonstance de leur prochain Embarquement.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

[signature]

Effets de Campement

État des effets de Campement à faire tirer du Magasin de Brest pour être délivrés au détachement d'artillerie ci-après composé de 243. hommes du Régiment de Besancon, de 28. Ouvriers de la Compagnie de la Cour et de 16 Mineurs de la Compagnie de Galloy de Bourille faisant au total 287. hommes;

Savoir,

…tes Soldats …nies et …n bois	Couvertures de laine	Marmites avec Couvercles	Gamelles	Bidons		Manteaux d'armes garnis et leurs faisceaux	Manteaux d'armes de piquets garnis de leurs faisceaux	Capottes de sentinelles
				grands	petits			
…12.	84	42	42	42	287.	7	5	30.

Bureau du Mouvement des Troupes. — A Versailles le 7. 9.bre 1781.

Vous devez maintenant être prévenu, Monsieur, que les 76. hommes du dépôt de l'Isle de Ré qui doivent être rendus à Quimper le 20. de ce mois, sont destinés pour St. Domingue à l'exception cependant des convalescens des Régiments employés aux Isles du Vent, qui pourraient se trouver dans ce nombre, et qu'il faudra faire embarquer pour cette destination.

Vous avez vu par ma lettre du 25. 8.bre que j'ay donné des ordres pour faire relever le Sr. de Bourot Capitaine au Régiment de Piémont dans le détachement de ce Régiment qui est à vos ordres. A l'égard des Srs. de Caumargue, de Gascher, et de Maisonneuve du Régiment de Béarn, qu'il vous paraîtrait aussi nécessaire de faire relever, comme il n'y a pas encore un an qu'ils sont détachés pour le service de la garnison des vaisseaux, je pense que ce n'est pas le cas d'ordonner leur remplacement, je prévois d'ailleurs qu'il serait difficile d'effectuer ce

M. le Cte de Langeron.

remplacement avant l'embarquement

J'ai l'honneur d'être avec un attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Seguy

Monsieur le Comte,

Je crains d'avoir oublié de datter une lettre que M. le Marquis de Segur vous a écrite aujourd'hui, et que j'ai été chargé de vous adresser, touchant des effets d'habillement qui vont être envoyés à Brest pour un detachement du Regiment de Besançon artillerie destiné à s'embarquer, et pour vous prier de lui faire delivrer des effets de campement. J'ai surement fait le même oubli sur une lettre que le ministre a aussi écrite touchant ce dernier objet.

à M. Bertier Commissaire des guerres à Brest. Je vous Supplie, Monsieur le Comte, de faire reparer la faute que je peux avoir faite, et prier M. Bertier de me rendre le même service, en d'allant ces lettres d'aujourd'hui 8. 9bre. je n'ai point hesité à prendre le parti de vous en prévenir, afin d'éviter l'inconvenient qui pourroit en resulter.

Je suis avec respect,

Monsieur le Comte,

Versailles le 8. 9bre. 1781.

Votre très humble
et très obéissant serviteur
Caron commissaire
de la guerre

Bureau de l'habillement

A Versailles le 8. Novembre 1781.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer ci joint l'état des marchandises que j'ai ordonné aux Srs Sabattier et Desprez, de faire expédier avec la plus grande diligence, à l'adresse de M. de Champeroux, Commissaire principal des guerres à Brest, pour servir à l'habillement au complet, linge et chaussure des détachements du Corps Royal d'artillerie y dénommés et relativement auxquels vous m'avez adressé un mémoire de demande du 31. du mois dernier. Les observations en marge satisferont à ce qui pourroit vous rester à désirer sur le complement de cette fourniture. Je vous prie de vouloir bien me donner vos ordres pour la livraison de ces marchandises aux détachements dont il s'agit en tout ou partie, que d'après votre inspection et de prévenir M. de Champeroux de cette disposition en lui donnant communication de l'état que je vous envoie.

Je vous préviens aussi, Monsieur, que je marque à M. Bertier Commissaire des

M. le Cte de Langeron M.al de Camp.

guerre de faire délivrer du Magasin des effets destinés pour l'armée de Rochambeau établi à Brest, au détachement d'artillerie destiné à s'embarquer, lorsqu'il en recevra l'ordre de vous, les effets de campement indiqués par l'état que je joins ici. Vous voudrez bien en conséquence prévenir le commandant de ce détachement qu'il n'a aucunes dispositions à faire pour se pourvoir de ces effets.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

[illegible]

Etat des effets adressés a Mons. Jullien de Champeroux de la fourniture de Mrs. Sabatier & Comp. de paris en vertu des ordres du Ministre du 8 9bre 1781 .... Savoir

617 aunes 1/2 drap bleu de Roy
31 au. 1/2 drap rouge garence
789 au. 1/2 Cadis rouge
311 au. Tricot bleu
382 au. 1/2 Estamet noir
287 d.nes gros boutons Jaunes N.° 64
861 d.nes dits Petits
45 Livres fil Bleu de Bretagne
5 Livres dit rouge
100 aiguilles a Coudre
10 au. Galon d'or
15 au. Idem de Laine noire
40 au. dit Large Livrée du roy
80 au. dit moyen
287 au. Tricot blanc
578 au. 1/4 Toile ecrue de 7/8
287 Chapeaux
1722 Paires de Souliers
861 Chemises
861 Paires de Bas
610 au. Cadis Blanc

Partie de ces effets contenus en 24 Bouceauds N.os 99 à 111 et 115 à 125 P. 6865 Est partie de Paris Le 8. Pour etre rendue à Brest Le 21 9bre Terme fixé par les Lettres de Voiture, sous Peine de perdre moitié du prix de la Voiture

---

L'autre Partie Consistant en

287 d.nes Gros boutons .....
861 d. Petits ....
45 L. de fil bleu ....
5 L. dit rouge ....
100 aiguilles ....
10 au. galon d'or ......
15 au. dits de Laine .....
40 au. dit Large livrée du roy
80 au. dits moyen ....
645 Chemises ....
610 au. Cadis blanc ....

Mrs. Sabatier & Comp. ont Promis de Livrer ces effets Le 10 au soir ils Seront chargés tout de suite sur une Voiture qui Partira Exprès

382 au. 1/2 Estamets noir, n'ont pu être trouvées à Paris: on a été obligé de les faire teindre. ne Pourront être Livrées que Le 12 au soir et seront expédiées Le 14 Par la Diligence Jusque a Nemes, ou le voiturier Parti Le 10 Les prendra samedy 17 Pour les Conduire a Brest avec Les objets quil aura chargé a Paris formant Le Second Envoy

Etat des Marchandises destinées pour l'habillement des

216. hommes composant 4. Comp.ies du Regiment de Besançon

27. Sapeurs

28. Ouvriers de la Compagnie de la Tour

16. Mineurs de la Comp.ie de Galloy de Jouville

287. hommes

Comme il n'existe point de Marchandises de la Nature de celles renfermées dans cette accolade dans les Magasins du Roy à Brest il a été ordonné aux S.rs Labattier et Dupré d'en faire La fourniture au plutôt et de preference; d'en faire sur le champ La Remise au Commissaire des transports et celui cy est autorisé à les faire passer par La Messagerie

617. aunes 1/2. Drap bleu de Roy Naturel de 4/4.
31. 1/2. Drap Rouge garance.
789. 1/4. Cadis Rouge
311. Tricot bleu
382. 1/2. Estamette Noire.
287. Douz.nes gros boutons Jaune N°. 64.
861. Douz.nes Petits.
45. L. fil de Bretagne bleu.
5. L. dit Rouge.
100. Eguilles à Coudre
12. aunes Galon d'or de 10. Lignes de Large
15. aunes galon de laine aurore
40. aunes Large Galon à la Livrée du Roy
80. aunes Moyen.

A l'Egard de celles ci contre comme il en existe de même Nature dans le magasin du Roi dont M. de Champeroux Command.re ppal des guerres à la police, M. Le C.te de Langeron voudra bien les y faire prendre et celles des d. S.rs Labattier et Dupré seront mises à leur arrivée en remplacem.t dans led. magasin.

287. aunes Tricot blanc
578. aunes 1/4. Toille écrue de 7/8.
287. Chapeaux garnis d'un galon de laine Noire, ganse, agraffes
1722. Paires de Souliers
861. Chemises
861. Paires de bas de fil.

extraordinaire
R. le 14. a midy

A Versailles le 10. 9bre 1781

L'incertitude où je suis, Monsieur, de l'arrivée à Brest de quelques uns des Bâtimens qui ont dû être expédiés de Nantes portant différens Effets d'artillerie destinés pour une opération particulière de la marine et dont j'ai eu l'honneur de vous adresser l'Etat le 24. 7bre dernier, me détermine à écrire a M. Le Ch.er de Lance pour autoriser ce Directeur a supléer par les Magasins de la place de Brest, autant qu'il luy sera possible, au remplacement des Effets chargés sur ces Navires, s'ils ne sont pas arrivés en ce Port, a la réception de ma lettre. Je ne peux mieux faire, pour vous mettre en état de vous concerter a cet égard avec le département de la marine, que de vous donner Copie de ma lettre a ce Directeur; Je compte aussi sur vos soins pour vous entendre avec ce département pour qu'il fournisse de ses propres Magasins les objets que ne poura pas donner M. de Lance; ce que M. Le M.is de Castries recommande à M. hector.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron.

Copie de la lettre de M. le M.is de Ségur à M. le Ch.er de Lance Directeur de l'artillerie à Brest.

à Versailles le 15 9.bre 1781.

Je suis informé, M, qu'il est parti de Nantes pour Paimbeuf les 2. et 3. de ce mois quatre Navires qui contenoient différens Effets d'artillerie destinés pour Brest et faisant partie de l'Etat que je vous ai adressé le 27. Juillet

Ces Navires sont

Le St Jean Baptiste, Capitaine Simon Guerin

Le Chasse Marrée, La Sainte Anne, Capitaine françois le Boda

Le Chasse Marrée - La Marie Magdelaine, Capitaine Alexis Le Couëdel

Le Chasse Marrée - Le St Esprit, Capitaine Nicolas Jardel

Ils contiennent savoir,

6. Canons de 24.

8. affuts de 24.
7. Id. de 12.
14. Id. de 1.4
8. Id. à Obusiers

37. affuts

1311. Boulets de 24.
1631. Id. de 12.
19336. Id. de 4.
496. obus de 6.
187. Bombes de 12.
2484. fusils ou environ
210. Cartouches de 12.

Si à la réception de ma lettre ces quatre Navires n'étoient pas

arrivés à Brest, l'intention du Roy est que vous fassiez remplacer par les Magasins de la place, le plus de ces Effets d'artillerie qu'il sera possible, sans craindre de dégarnir vos Magasins, attendu que la rentrée de ces Effets ne pourra être que très prochaine, et dans le cas comme je le présume, que vous ne pourés pas fournir la totalité, Je vous préviens que M. le Mis de Castries autorise M. hector a y supléer de son côté.

Il a été expedié de Nantes le 12. du mois dernier deux autres Navires, l'un l'union, Capitaine Dudiy, l'autre Le Chasse Marée St Guillaume Capitaine Kerfontaine qui n'étoient point encore arrivés le 5. de ce mois; ces Navires portent aussi les Effets cy après, faisant également partie dudit Etat du 27. Juillet — savoir.

6 - Canons de 4.
2 - obusiers de 6.
3052 - Boulets de 24
673 - Id. - de 12.
6250 - Id. - de 4.
375 - obus de - 6
6944 - fusils
2240 - Cartouches de 4
20 - Pots en tête et Cuirasses

C'est encore un remplacement qu'il est nécessaire de faire sur le champ et auquel M. hector est également autorisé de contribuer avec vous.

Vous ne pourés pas completter les 9428. fusils

contenus dans les Navires cy dessus, mais vous en fournirés tout ce que vous en avés actuellement en Magasin dans la place; Je vous prévienc au surplus qu'à commencer du 25. de ce mois il vous arrivera une partie des 10000. fusils qui vous ont été annoncés et successivement les autres.

Vous m'informerés de ce que vous et M. hector aurés pû fournir l'un et l'autre, mais vous y contribuerés d'abord en tout ce que vos moyens vous permettront. Je donne avis de ces dispositions a M. Le C.te de Langeron avec le quel vous vous concerterés; Je vous recomande aussi de me faire part de l'arrivée à Brest des differens Bâtimens désignés dans cette lettre

Je suis &c.

A Versailles le 11. Novembre 1781

Le S. Gos de La Rosière, Monsieur, ayant été nommé soulieutenant dans le Régiment d'infanterie de Viennois, je lui mande de se rendre à Brest, et je vous prie de le faire Embarquer: j'en écris à M. le Mis de Castries.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait atachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron.

(179)

A Versailles le 12 9bre 1781.

M. Le Cte. de Goyon me marque, Monsieur, qu'il manque trois Mineurs aux deux Escouades de la Compagnie de Gallois de Bouvillé que j'ay eu l'honneur de vous annoncer le 3. de ce mois devoit être envoyée à Brest pour s'y embarquer; comme il existe déjà dans cette derniere ville un détachement de la même Compagnie, je vous prie de vouloir bien en tirer ces trois hommes auxquels il y aura à faire faire leur décompte, comme il en a été usé à l'égard de ceux des dites Escouades.

J'ay l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron.

(190)

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 15. 9bre 1781

Le Roi n'a point aprouvé, Monsieur, le parti qui a été pris par Mr le Cte de Mailly de suspendre l'exécution des ordres de Sa Majesté, que je vous ai adressés le 8. 8bre dernier, pour faire relever le détachement du Régiment Forez qui s'est embarqué, et qui se trouve trop fatigué pour faire une Campagne de long cours; je mande en conséquence à cet officier Général de faire rendre à Brest les 150. hommes de remplacement que vous lui avez demandés, et vous voudrez bien aussitôt qu'ils y seront arrivés, renvoyer au Régiment Forez le Détachement qu'ils doivent relever; cette disposition paraît d'autant plus convenable au bien du service que la conservation des hommes qui composent ce Détachement sera plus assurée en rentrant au Régiment que si vous les laissiez en mer.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

Mr le Cte de Langeron.

Bau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 14. 9.bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, l'Etat que vous m'avez adressé, joint a votre Lettre du 5. du mois dernier de huit hommes réstés à morlaix, n'ayant pu s'embarquer l'année derniere, que vous jugez hors d'Etat de passer en amerique. vous voudrez bien les renvoyer à leurs Regiments au moyen de deux sous par Lieue.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeïssant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

(112)

Du B.on Mo

B. au du Mouvement des troupes.

de Versailles Le 14. 9.bre 1781.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur une Lettre que je reçois de M. de Senant Commissaire des Guerres à Vannes, par Laquelle il me fait part des représentations qui lui ont été faites par Les Commandants des Détachements de bonne volonté qui sont rassemblés à Vannes, sur L'impossibilité où ils sont de pourvoir de souliers, les soldats qui les Composent, La masse ~~masse~~ de Linge et Chaussure étant insuffisante. vous voudrez bien vous faire rendre Compte de la situation de ces Détachements et faire délivrer des souliers aux soldats qui en manqueront

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Laugeron

5

Renvoyé à M. de Changeron

Monseigneur

J'ai l'honneur de vous rendre compte que m m les officiers commandants
les onze detachements en cantonnement dans cette ville m'ont chargé de
vous faire des representations sur l'impossibilité où ils etoient de pourvoir
leurs soldats de souliers par le deffaut de l'insuffisance des masses du linge et
chaussure qui ne va t par homme et par mois qu'a vingt sols. la majeure
partie de ces volontaires redevant a la masse de leur regiment sont arrivés
icy sans argent et presque sans souliers qu'ils ont usé dans leur route
ce qui les met dans l'impossibilité de faire le service.
Je crois Monseigneur qu'il est d'une necessité absolue que le roy vienne au
secours de cette masse par une gratification d'une paire de souliers aux plus
necessiteux ou par une gratification proportionnée a la force de chaque
detachement par ce moyen il sera plus aisé aux officiers de contenir leur
troupe en leur faisant faire un service reglé qui est le seul moyen d'arreter
le desoeuvrement et d'empecher par la les sottises sans nombre que peut se
permettre cette troupe de volontaires dont la bonne volonté n'est souvent
determinée que par la trop grande connoissance qu'on avoit dans leurs
corps respectifs de leurs faits et gestes
Je vous prie Monseigneur de m'adresser vos ordres a ce sujet pour que
j'en puisse faire part a m m les commandants
Je suis avec un tres profond respect

Monseigneur

Vannes le 25 8bre 1781

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
[illegible]

au
B. du mouvement
des troupes.

R. Versailles Le 14. 9.bre 1784

Vous trouverez cy joint, Monsieur, deux Lettres de M. de Senant Commissaire des Guerres à Vannes, vous voudrez bien vous faire rendre compte des objets qu'elles traitent et mander a ce Commissaire qu'il ne doit pas se mêler des affaires de ce genre qui ne sont pas de sa Compétance.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron

18
Renvoyer à M. D[illegible]; examiner et faire dire au Comm.t que [illegible] qu'il doit être rendu compte [illegible]

Monseigneur

J'ai l'honneur de vous rendre compte que m. carbonnel capitaine en 2d commandant le detachement du regiment de berry infie en cantonnement dans cette ville m'a proposé de substituer au nommé françois marché de Meroux volontaire destiné pour les colonies cy devant soldat de la compe de boscas audit regiment un bel homme que son pere soldat au régiment du roy propose au lieu et place de son fils
Je n'ai pas cru Monseigneur devoir accepter la proposition sans un ordre de vous que je vous prie de m'adresser le plutost possible
Je suis avec un tres profond respect

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur
Semant

annes le 27 8bre 1781

Bau. du Mouvement des Troupes

A Versailles le 14 9bre 1781.

Vous avés été prévenu, Monsieur, par ma lettre du 3. de ce mois, de l'ordre que je donnois à M. de Sérilly de payer au Régiment de la Marck et aux deux Bataillons d'Aquitaine et de Rl. Roussillon les trois mois d'avance. M. Le Mis. de Castries en a également donné pour que l'objet à la charge de son département, soit remis à ces Corps.

Je vous remercie de ceque vous me mandés par votre lettre du 29. du mois dernier, et je suis tranquile sur la manière dont l'embarquement s'effectura, persuadé que vous ne négligerés rien de cequi pourra contribuer au bien du service et à l'ordre.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Ce. de Langeron.

3. au du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 14. 9.bre 1781.

M. Dallonne Monsieur, major du Régiment Royal Roussillon, me mande que les soldats semestriers auxquels on a donné ordre de rejoindre n'arrivent que très lentement et qu'il craint qu'à l'instant de l'Embarquement, il ne puisse compléter le second Bataillon qu'à 600. hommes. Si les semestriers ne l'avaient pas porté plus haut, vous voudrez bien le porter à 750. hommes en tirant également sur chacun des Détachements provenants des dépôts des recrues du Régiment de Soissonnais, Saintonge et Bourbonnais, mais ce dernier moyen ne doit être employé qu'à deffaut de tous autres.

J'ai l'honneur d'être avec un Parfait attachement. Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron.

(48)

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 15. 9bre 1781.

Le Sr Genoville Lieutenant au Régiment de Garnison, Monsieur, chargé de conduire à Quimper, 76. hommes de recrue ou convalescents tirés du dépôt de l'Isle de Ré, et destinés à passer dans les Colonies devait retourner à ce dépôt après l'embarquement de ce détachement; mais cet officier désirant rejoindre son Régiment et sa présence étant inutile à l'Isle de Ré, j'ai l'honneur de vous prévenir que Sa Majesté a agréé cette disposition. Vous voudrez bien en conséquence donner des ordres pour qu'il se rende à Brest lors de l'embarquement et qu'il y soit compris avec les Troupes qui sont destinées à passer à St. Domingue où est le Régiment de Garnison.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

A Versailles le 16 9bre 1781

La santé de M De Bonnay ne lui permettant pas, Monsieur, d'aller prendre le commandement du détachement du régiment de Besançon du Corps Roïal de l'Artillerie destiné à s'embarquer à Brest, le Roi a désigné pour en être chargé à sa place M De Tulles chef de Brigade dans le même régiment; cet officier étant actuellement à Lorient sera à portée de se rendre promptement à Brest. Je lui adresse à cet effet les ordres nécessaires.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M Le Cte De Langeron

B.[au] du Mouvement des troupes.

A Versailles le 16. 9.bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois par laquelle je vois que le Tresorier des troupes à Brest est prevenu de l'avance qu'il doit faire de 3. mois d'appointements et solde aux Reg.t de Lamarck et aux B.ons de R.al Roussillon et d'Acquitaine et que cet objet n'éprouve aucun retard. j'écris à M. le M.is de Castries de donner des ordres à M. de Laissollet pour que l'objet qui est à la charge de son département soit payé à Brest. M.r de Serilly a été prevenu dès le 29. 8.bre de faire payer trois mois d'avance aux ingenieurs, officiers et soldats du Corps R.al de l'artillerie destinés à l'expedition de l'A et j'ai lieu de croire que cet objet sera rempli avec autant d'exactitude que le premier.

Les appointements de 4200.tt dont jouissent les ingenieurs destinés pour les Colonies sont indépendants de ceux de terre et à la charge de la marine.

J'écris de nouveau à M. de Serilly afin que rien ne vous arrête au moment

M.r le C.te de Langeron

de l'Embarquement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

[illegible]

a Versailles le 17. 9bre 1781.

J'ai mis sous les yeux du Roy, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 7. de ce mois avec le détail des fêtes qui ont été données à Brest par les troupes de terre pour y célébrer la naissance de Mr. le Dauphin. Sa majesté m'a paru très touchée des témoignages de joye que ses troupes ont fait éclater à l'occasion de cet heureux événement; et elle m'a chargé de vous témoigner particulièrement sa satisfaction des preuves de zele et d'attachement que vous lui avés données dans cette circonstance.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

Mr. le Cte de Langeron, Mal de Camp, à Brest.

A Versailles le 18. 9bre 1781.

J'ay reçu Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 12. de ce mois. Sur ce que vous me mandés qu'il ne se trouve point dans les magasins de l'artillerie de Brest d'outils propres aux ouvriers du Corps Royal qui doivent s'embarquer avec les effets de l'expedition AA, je viens de prier M. le Mis. de Castries d'ordonner qu'ils soient fournis par son departement; vous voudrés bien vous entendre a cet effet avec M. le Cte. D'hector. cette fourniture sera regardée comme un prêt fait a l'artillerie; il conviendra en consequence qu'il en soit dressé un état estimatif de concert entre les officiers des deux services; et lorsque le remboursement sera fait a la guerre du prix de la totalité des effets de laditte expedition, il sera tenu compte a la marine de celui des outils dont il s'agit.

je vous previens en même tems que je mande a M. de Lance de faire

M. le Cte. de Langeron

remettre des magasins de l'artillerie a M. hector pour la même destination 2. mortiers de fonte de 12. pouces avec leurs affuts en fer coulé, 1000. fusées a bombes, 4000. pour obus de 6. et autant de Gargousses de laine que le departement de la marine avoit omis de demander par son premier Etat; lesquels effets seront joints a ceux deja embarqués.

j'ay L'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant Serviteur

[signature]

Bureau de l'habillement

(X) Versailles le 22. Novembre 1781

Je joins ici, Monsieur, un Passeport du Roy pour 4183. chemises bleues que vous avez fait fournir par le s. Crambert Négociant au Havre et, pour lesquelles je lui avois fait adresser précedemment un passavant des fermiers généraux que vous m'avez renvoié le 28. du mois dernier, parcequ'il ne peut être valable au passage de la gabelle les droits qui y sont dus étant régis pour le compte de MONSIEUR.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

[signature]

M. Le Cte. de Langeron Mal. de Camp à Brest.

A Versailles le 23. 9bre. 1781

L'Intention du Roy, Monsieur, est que vous preniez connoissance des difficultés qui pourroient se presenter relativement a l'embarquement du Second Bataillon du Régiment Royal Roussillon et demande a M. le Mis. de Vauborel de vous en rendre compte. Je lui ai envoyé un Etat en commandement des officiers qui doivent Composer ce Second Bataillon, vous y ferez les changemens que les circonstances exigeront ainsy vous voudrez bien faire embarquer le S. de La Barriere capitaine commandant des Chasseurs que M. le Mis. de Vauborel me marque être arrivé au Régiment après le tirement, ainsy que ceux qui pourroient encore arriver.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur. /.

Segur

M. le Cte. De Langeron

Bau. du Mouvement des troupes.

A Versailles Le 24. Novembre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, Les Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire Les 16. et 18. de Ce mois, je vous remercie des Détails qu'elles Contiennent et vous prie de Continuer avec La même Exactitude a m'informer de tout ce qui interessera La partie du service du Roy qui vous est Confiée.

Je vois que vous avez Commencé dès le 18. L'Embarquement des troupes destinées pour les Isles du Vent et sous Le Vent et qu'il se Continuera tous les jours jusqu'au 28.

Sa Majesté aprouve toutes les dispositions que vous avez faites pour charger les officiers passagers et Ceux de Bonne Volonté du Commandement des Volontaires, qui seront répartis sur Chaque Batiments de Transports; elle est d'ailleurs persuadée de toute L'attention que vous donnez a ce qui peut tendre au plus grand Bien de son Service.

J'ai L'honneur d'Etre avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre Très humble Et Très Obeïssant serviteur.

Castries

M. Le Cte. de Langeron.

A Versailles le 26. 7bre 1781.

J'ay l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que ce n'est plus M. de Tulles, mais M. de [illegible] Chef de Brigade au premier Bataillon du Régiment de Toul actuellement à Brest, qui doit commander le détachement du Corps Royal de l'artillerie rassemblé dans cette ville en attendant son départ pour une destination ultérieure; Je marque à ce dernier de prendre vos ordres sur son embarquement pour lequel vous voudrés bien le substituer à M. de Tulles, après luy avoir fait délivrer les Trois mois d'avances qui devoient être païés à celui cy, ainsi que la gratification de 600.ᵗᵗ que M. le Mⁱˢ de Castries avoit destinée audit S. de Tulles; J'en informe ce Ministre.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

[signature]

à M. le Cᵗᵉ de Hanryeron

[illegible]

Bᵃᵘ du Mouvement des Troupes

A Versailles le 27 9.bre 1781.

Le S.r Cardon de Vidampierre, Monsieur, Lieutenant au Rég.t de Touraine étant destiné à passer en amérique, vous voudrez bien s'il est rendu à Brest avant le départ de l'Escadre lui donner le Commandement du Détachement du Régiment de Touraine qui passe à S.t Domingue.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

[signature]

M. Le C.te de Langeron.

[illegible]

Bau. du Mouvement des Troupes

A Versailles le 27. 9bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19. de ce mois par la quelle vous m'annoncez l'embarquement d'une partie des détachements de bonne volonté. Je vous serai obligé de continuer à m'instruire de leur situation à mesure que vous les embarquerez. J'écris à M. Le Pce de Robecq qui a tiré les détachements du Mt de Turenne et de Chartres pour luy marquer ma surprise du mauvais état où ils sont, et qu'il ait permis que l'on s'écartat de ce que prescrivoit ma lettre du 10. aoust dernier.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur./.

Ségur

M. Le Cte de Langeron

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 27. 9bre 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je donne ordre à M. de Serilly de faire remettre à votre disposition les Dix neuf mille Sept cent six livres, Cinq Sous, quatre deniers, montant de la dépense occasionnée par l'achat des chemises bleues et les façons des Sarraux et grandes Culottes destinées aux détachements qui s'embarquent. Je vous observe que dans cette somme est comprise celle de trois cent trente une livre, treize Sous, Sept deniers pour les 4. deniers pour livre de celle de 19374.# 12.s portée sur l'Etat que vous m'avez adressé le 12. de ce mois.

Je vous prie, Monsieur, de prendre, lorsque vous serez dans le cas de faire faire des achats, des époques plus éloignées pour le payement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron

(200)

B.au du Mouvement des Troupes.

A Versailles Le 30. 8bre 1781.

J'ai reçu, Monsieur La Lettre que vous m'avez fait L'honneur de m'écrire Le 24 de Ce mois, vous jugez bien que Le Roy ne peut qu'aprouvé la disposition que vous avez faite pour L'incorporation dans Le Regt. de Lamarck, des 100. Hes qu'a fourni Celui d'anhalt et dont l'escorte Le rejoindra avant son départ de morlaix. je joins ici, comme vous Le desirez des routes en Blanc pour renvoyer a leurs destinations les escortes des differents détachemts destinés a etre incorporés dans Le Regt de La marck, vous voudrez bien Les faire remplir du Nombre effectif, regler Leur depart et prescrire au Commandant de chaque détachemt d'envoyer a L'avance un Bas off. pour faire preparer L'Etape dans chaque Logement, ~~Cette précaution étant nécéssaire pour~~ assurer leur subsistance. je vous prie aussi de M'adresser La Notte du depart de Chacun de Ces détachements Lorsque vous L'aurez fixée.

je vous adresserai nécessairement Les autres routes que vous demandez pour

M. Le Cte. de Langeron

renvoyer a Brest tous les autres Détachements d'escorte sur et mesure que ceux qu'ils doivent conduire seront embarqués.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

Fuyard

P. S. Comme la Totalité des détachements de Rec. aux Souts et de Berwick n'est pas destiné a etre incorporé dans Lamarck vous jugerez peutetre convenable de ne renvoyer leurs Escortes qu'après l'embarquement du tout, dans ce cas vous pourrez garder les escortes pour en faire usage alors. /.

Bureau du Mouvement
des Troupes

à Versailles le 7. Xbre 1781.

Il m'est revenu, Monsieur, qu'indépendamment des deux Détachements dont vous avés été très mécontent, il y avoit celui du Dépot de Touraine à qui l'on avoit oté les habits et que les hommes étoient restés avec des Vestes dont une partie sans manches et des sarots de toile.

Je n'ai donné aucune valeur à ce rapport et cela avec d'autant plus de raison que vous ne m'en avés pas parlé dans les différents comptes detaillés et satisfaisans que vous m'avés rendus. Si cependant cet objet avoit échappé à votre attention ordinaire, Sa Majesté vous autorise, s'il en est encore tems, à faire habiller ces hommes d'une manière qui les mette à l'abri de l'intempérie de l'air, et elle s'en rapporte à cet égard entièrement à votre sagesse et à votre zèle pour son service.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron.

Bau du Mouvement des Troupes.

Versailles le 8. 8bre 1781.

Je vous remercie, Monsieur de m'avoir adressé le Tableau du mouvement des Escortes, des détachements de bonne volonté qui était joint a la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 du mois dernier, ce Tableau présente tous les renseignemens que je pouvais désirer sur cet objet.

Je joins ici la Route pour le retour de l'Escorte du Détachement de Bourbonnais que vous marquez n'avoir point reçu, il paraît cependant qu'elle a été expédiée en même tems que les autres.

Quant au dépot du Régiment de la marck qui est resté a Guingamps, j'adresse une route à M. le Cte de Goyon pour le faire rendre à huningue où il doit etre etabli, j'ai fixé son départ au 20. de ce mois, mais il sera retardé jusqu'après que son Régiment aura mis à la voile dans le cas où il n'y serait point encore à l'époque du 20.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

Bureau du Mouvement
des Troupes.

à Versailles le 8. Décembre 1787.

Je ne puis que vous remercier, Monsieur, du détail satisfaisant que vous me faites par votre lettre du 26. du mois dernier, concernant le second Bataillon du Régiment d'Aquitaine qui a été embarqué le 25. je vois avec plaisir qu'il est complet à 750. hommes, et dans le meilleur état de tous points; je remarque aussi que M. le Chev.er d'Amat, Colonel en second, et M. de la Serre Major de ce Régiment, méritent des éloges par le zèle, et les soins qu'ils ont employés pour la bonne composition, et la bonne tenue, de ce Bataillon. Vous pouvez les assurer que je ne laisserai point ignorer au Roi le compte que vous en rendez. au reste ce que vous me marquez de M. le Ch.er de Damas, me confirme dans l'opinion que j'en avois prise lors des relations que j'ai eues précédemment avec lui.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron.

Bureau des Graces

V. le 12. Xbre 1781

M. de Saint Paul a l'honneur de prier, Monsieur le Comte de Langeron, de vouloir bien faire remettre le paquet cy joint à M. de Sappel, et dans le cas, où cet officier seroit embarqué, d'avoir la bonté de renvoyer à M. de St. Paul le d. paquet.

A. Vlles le 7. Xbre

3(5)

a Versailles le 15. Xbre 1781.

J'ay reçu Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 7. de ce mois au sujet de l'embarquement de M. de Sappel commandant le Detachement du Corps Royal de l'artillerie destiné pour une expedition ulterieure. il est facheux que l'effet que la mer a produit sur lui, donne lieu de craindre qu'il ne soit hors d'état de suivre cette mission, il faut esperer que le zele avec lequel il l'a acceptée, le soutiendra dans cette circonstance, et surmontera les difficultés qui paroissent contrarier sa bonne volonté, mais dans l'Etat actuel des Choses, ce n'est pas, ainsi que vous le sentez vous même, le moment de faire rendre a Brest un autre Chef de Brigade pour le remplacer au hazard de le trouver parti; d'ailleurs M. de Clery qui s'offre à cet effet et qui a ecrit en consequence de Dreux où il est en semestre, ne seroit pas, s'il y avoit le tems nécessaire, celui que je pourois désigner, attendu qu'il est, comme M. de Sappel, du Regiment de Toul, que celui ci n'a dans le tems été nommé qu'au defaut d'un Chef de Brigade du Regiment de Besançon qui fut alors assez à portée de Brest, et que M. de Lenarmont l'un d'eux qui est aussi actuellement à Dreux, et qui a annoncé qu'il etoit egalement prêt à partir, devroit etre choisi de preference à M. de Clery; mais il etoit trop incertain de faire marcher ou l'un ou l'autre, ainsi je crois devoir m'en tenir à M. de Sappel qui loin de témoigner aucune répugnance, m'a au contraire marqué

M. le Cte de Langeron Mal de Camp

à Brest

l'empressement le plus décidé pour l'execution de ses ordres.

Je suis avec un parfait attachement, Mons
Votre très humble et très obeissant serviteu

[illegible]

Expédition 2. A.

Régim.t de Lamarck 2. Bat.ons — { force primitive — 1001. / Volontaires recrües incorporés dans les Régiment — 590. } — 1591.

1.er Bataillon de celui d'aquitaine — 750.

2.e de R.al Roussillon — 750.

3091.

Détachement d'artillerie du Régiment de Besançon:

M. de Bonne Chef de Brigade	1.	17. officiers	
Capitaines en 1.er	4.		
Lieutenants en 1.er	4.		
Lieutenants en 2.e	4.		
Sous Lieutenants	4.		
Canonniers et Bombardiers		216.	

Ouvriers comp.ie de la cour:

Capitaine en 1.er	1.		248.
Sous Lieutenant	1.		
	2.		
Ouvriers (2. Escouades)		32.	

suivant l'Etat de la cour. Les deux Escouades ne font que 28. hommes.

3339.

Officiers du Corps R.al du génie qui doivent être envoiés par la Cour pour s'embarquer à Brest et dont on ne connoit point la destination.

- Beslié
- Bonnet
- Valustière
- Faydie de Cerdac
- Mapriné de Saxy
- Garnier

[illegible]

Bureau
de
l'habillement

A Versailles le 15. Decembre 1781.

[illegible] faite le 3. Janv. 1782
l'envoi du certificat
l'admr.

Le Regiment de Picardie, Monsieur, paroit d'être pourvu en 1776. suivant un état de liquidation de passeports, de 276. chapeaux venant de Grenoble, et ils ont été expediés à son adresse à Bastia en Corse. Je vous prie de lui ecrire de vous envoyer le certifficat de reception de ces chapeaux et de vouloir bien me l'adresser pour servir de piece justificative à l'appui de lad. liquidation.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble, et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le Cte. de Coigny Mal. de Camp.

(209)

ire,

10;

Bureau du mouvement des Troupes.

à Versailles le 21. Décembre 1781.

Comme je présume, Monsieur, que vous ne serez plus à Brest lorsque cette lettre vous parviendra, j'adresse à M. le Cte de Goyon la route que vous avez demandée pour faire rejoindre, à Lille, le Détachement de 78 hommes du Régiment d'Infanterie d'Orléans qui était à bord du vaisseau l'actionnaire, et que vous avez fait passer à Morlaix, après son débarquement; ce détachement partira de Morlaix le 8 du mois prochain, et arrivera à Lille le 7. fer.

Je vous renvoie de l'état détaillé qui était joint à votre lettre du 12. de ce mois, des officiers, bas officiers, et soldats de différents Régiments qui sont revenus en France avec le convoy du vaisseau l'actionnaire, et qui ont été débarqués à Brest du 7. au 10; les ordres que vous avez donnés à leur sujet sont parfaitement conformes aux intentions du Roi; je vais prendre ceux de sa majesté, relativement aux 11. hommes proposés pour les Invalides

M. le Cte de Langeron.

et la pension de récompense militaire, et je vous informerai par la suite de sa décision.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Segur

B. au dumouvement des Troupes.

A Versailles Le 23. Xbre. 1781.

J'ai L'honneur de vous prévenir Monsieur que je donne ordre a M.r de Serilly de payer au dépôt de Recrue du Régiment de Lamarck la masse générale pour 1781. commencée a Compter du premier octobre dernier. je lui mande de se faire rendre Compte par Le Trésorier principal en Bretagne des sommes qu'il aurait pu prendre avant son Embarquement au delà de celles qui lui revenaient Tant pour les Trois mois d'avance que pour la solde et la masse Générale afin d'en faire la retenue sur Le montant de cette masse. vous voudrés bien dans Le Cas ou vous lui en auriés fait des avances sur Le fond qui est a votre disposition en donner Connaissance a M.r de Serilly et me le mander afin que j'en ordonne le remplacement.

J'ai L'honneur d'être avec un Très parfait attachement, Monsieur, votre Très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. de Lauzun

NOV 9 1919